



Rapport 2008



La liberté de la presse en Afrique Centrale



ÉDITEUR

JOURNALISTE EN DANGER (JED)

Direction de la publication

Donat M'Baya Tshimanga

Direction de la Rédaction

Tshivis Tshivuadi

Rédaction

Donat M'Baya Tshimanga

Tshivis Tshivuadi

Patient Ligodi

Irène Oyema

Jean-Marie Mukendi

Journaliste en danger (JED) remercie particulièrement ses correspondants à travers la RDC qui ont contribué efficacement à la réalisation de ce rapport.

Diffusion

Ce rapport est diffusé en langue française.

Journaliste en danger (JED) autorise la libre reproduction d'extraits de cette publication à condition que crédit lui soit rendu.

Maquette de couverture

Donat M'Baya Tshimanga

Jim Mutombo Mukuna

Crédits Photographies

Conception & Réalisation

Donat M'Baya Tshimanga

Jim Mutombo

Carricature Couverture

Tirée du rapport de Human Rights Watch
intitulé: RDC. *On va vous écraser.*

Publié à Kinshasa en Novembre 2008

**LES FAITS RELATÉS ET LES OPINIONS EXPRIMÉES
DANS LE PRÉSENT RAPPORT SONT DE LA SEULE ET
EXCLUSIVE RESPONSABILITÉ DE JED. ILS NE PEUVENT
EN AUCUN CAS ENGAGER LES BAILLEURS DE FONDS.**

Le rêve d'un autre Congo...

Deux années après l'organisation des premières élections libres et transparentes depuis plus de 40 ans, la RD Congo est toujours en proie à une insécurité grave dans sa partie Nord-est où des mouvements rebelles congolais et étrangers sont encore actifs. Dans l'Ituri, un nouveau mouvement rebelle a vu le jour au second semestre de l'année 2008 sur les cendres des différentes milices dont les chefs, Thomas Lubanga, Germain Katanga et Matthieu Ngudjolo, sont en détention à la Haye poursuivis par la CPI (Cour Pénale Internationale) pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité à l'initiative du tout puissant procureur l'argentin Luis Moreno Ocampo. Dans la même province orientale, les rebelles ougandais de la LRA (Armée de Résistance du Seigneur) de Joseph Kony – contre qui la CPI a lancé un mandat d'arrêt - s'attaquent à des villages entiers emportant femmes et enfants qui sont enrôlés de force ou utilisés comme esclaves sexuels.

Depuis le 28 août 2008, un autre mouvement rebelle, le CNDP (Congrès National pour la Démocratie et le Progrès) dirigé par le général déchu Laurent Nkunda, a repris les armes dans la province du Nord-Kivu contre le gouvernement de Kinshasa. Fin octobre, le CNDP était à la porte de la ville de Goma après que les FARDC (Forces Armées de la République Démocratique du Congo) ont été mises en déroute. A en croire les organismes humanitaires, plus d'un million de civils ont été ainsi contraints à errer dans la province créant ainsi un drame humanitaire parmi les plus importants après le Darfour au Soudan.

Pourtant, en janvier 2008, une conférence réunissant tous les différents groupes armés opérant à l'est de la RDC et le gouvernement a eu lieu à Goma et a abouti à la mise sur pieds du « Programme Amani » pour justement mettre fin à la guerre et amorcer le développement de l'est de la RD Congo. L'opposition a critiqué avec virulence la régionalisation d'un problème qui devait, somme toute, trouver une solution nationale. Cette régionalisation a atteint son paroxysme lorsque l'abbé Apollinaire Malu Malu, qui garde encore son strapontin de président de la CEI (Commission électorale Indépendante) et qui est lui-même de l'ethnie Nande du Nord-Kivu, a été nommé comme président du *programme Amani*. Des observateurs s'interrogent encore sur des possibles « incompatibilités » entre les fonctions de président de la CEI, censé être neutre, et celles de président du programme Amani.

Est-il que le CNDP après avoir signé l'accord de Goma, ne veut plus le reconnaître et demande des négociations directes avec le gouvernement congolais qui rejette toute négociation directe. Né sur base des revendications identitaires, le CNDP a évolué, à en croire son leader, en un mouvement dit de « libération du Congo ». L'aversion du CNDP par rapport à la plate forme Amani vient du fait que ce mouvement considère les autres groupes armés comme « des créations du gouvernement » et « des supplétifs des FARDC ».

Comme si cela ne suffisait pas pour compliquer l'équation congolaise, le 24 mai 2008, l'opposition dite parlementaire est décapitée. M. Jean-Pierre Bemba Gombo, challenger du président Joseph Kabila au second tour de l'élection présidentielle de 2006 et dont le parti constitue, sur base des dernières élections, la deuxième force politique du pays, est arrêté en Belgique et transféré à la CPI où il attend depuis 7 mois de répondre des crimes de guerre et crimes contre l'humanité qu'auraient commis ses troupes en République Centrafricaine où elles avaient été appelées à la rescousse par un président de la république élu, Ange-Felix Patassé, menacé par une rébellion conduite par son ancien Chef d'Etat Major général.

L'arrestation de celui-là même qui avait obtenu 42 % de voix aux élections présidentielles et dont le parti (MLC, Mouvement de libération du Congo) est la deuxième force politique du Congo, est vécu par nombre de congolais à Kinshasa et dans les provinces de l'ouest comme une volonté de la communauté internationale, parrain du processus démocratique en RDC, d'ouvrir une voie royale au président élu Joseph Kabila qui fut leur chouchou. Surtout que l'âge semble avoir eu raison du traditionnel opposant historique, M. Etienne Tshisekedi contraint à prendre du recul loin du pays en Belgique.

Depuis 7 mois, la CPI va de report en report quant à la tenue de l'audience de fixation des charges. Tout porte à croire que le procureur de la CPI est allé plus vite que sa propre enquête invoquant des motifs sérieux de croire que Bemba, qui résidait entre Faro au Portugal et Bruxelles, était sur le point de lui échapper en s'envolant vers d'autres cieux. Effectivement, Bemba s'apprêtait à s'envoler pour la RDC où devait se tenir l'élection du porte-parole de l'opposition, poste consacré par la loi sur l'opposition. De là à penser que la précipitation de Ocampo visait à empêcher Bemba de rentrer au pays, il n'y a qu'un pas que beaucoup d'observateur n'hésite plus à franchir. L'opposition congolaise est désormais orpheline en dépit des coups de gueules des lieutenants au Parlement.

Cette situation de guerre et paix et d'une opposition sans leader a participé non seulement à la dictature de la majorité mais surtout à la criminalisation de l'économie de ce pays immensément riche. Les promesses du président Kabila lors de son intronisation le 6 décembre 2006 pour lutter contre la corruption, instaurer la bonne gouvernance et la démocratie sont restées du domaine de la simple rhétorique. Les prisons, qui devaient se refermer sur les détournés des deniers publics et autres corrompus selon la promesse d'investiture, se remplissent plus des « délinquants d'opinion » et de ceux de délits de faciès ou de patronyme.

Le premier ministre, Antoine Gizenga, 83 ans, ancien compagnon de lutte de Patrice-Emery Lumumba dans les années 1960 et chef mythique du Palu (Parti Lumumbiste Unifié), n'aura été que l'ombre de lui-même au point de contribuer, par son immobilisme légendaire, au renforcement d'un « gouvernement parallèle » très puissant dont les membres se recrutent dans l'entourage du président de la République. C'est un secret de polichinelle. La sentence populaire contre cet homme mythique, arrivé en troisième position aux dernières élections présidentielles après Kabila et Bemba sans avoir réellement mené une campagne même pas à Kinshasa, était qu'il n'avait plus « ni la force physique, ni les compétences intellectuelles » pour faire face aux nombreux défis du Congo d'après les élections 2006.

Fortement critiqué par la population et le Parlement dont l'opposition à Assemblée Nationale préparait une motion de défiance, Gizenga, pour éviter l'humiliation, s'est vu contraint de déposer sa démission le 25 septembre 2008. La nouvelle ne fut pas une surprise pour le commun des mortels. Dans un message lu, sur un ton monocorde, à la RTNC (Radiotélévision Nationale Congolaise, chaîne publique), Gizenga invoque justement son âge. « Pour tout homme, même si l'esprit peut encore être sain et alerte, le corps physique a ses limites dont il convient de tenir compte », avait-il déclaré. Pourtant, quelques jours après le patriarcat Gizenga reprenait les commandes de son Palu dont il avait abandonné les fonctions de secrétaire général.

Se fondant sur le respect d'un accord électoral conclu dans l'entre deux tours de l'élection présidentielle, entre son parti le PPRD (Parti du Peuple pour la Reconstruction et le Développement), le Palu de Gizenga et l'UDEMO de François-Joseph Mobutu, un des fils de feu le Maréchal Mobutu Sese Seko, Kabila remplace Gizenga par M. Adolphe Muzitu, ministre du budget dans le gouvernement Gizenga I et II et « éminence grise » du vieux patriarcat. Ce qui a fait dire à l'opposition que Gizenga est parti mais il reste présent au travers de son plus fidèle disciple, Adolphe

Muzitu. Après des tractations laborieuses qui auront pris un long mois, Muzitu forme un gouvernement sans grand changement qui sera investi par l'Assemblée Nationale au cours d'une session marathon dans la nuit du samedi 1^{er} novembre 2008 alors que les troupes du CNDP atteignent la porte de la ville de Goma, à l'est de la RD Congo. Que vaut l'accord électoral par rapport à la misère sans nom dans laquelle la majorité des congolais continuent à vivre deux ans après avoir voté ?

Dans l'entretemps, comme un enfant gâté, la RDC se brouille avec la Belgique. Des Ambassades et consulats sont fermés de part et d'autres. En cause le langage « très peu diplomatique » du ministre belge des Affaires étrangères, le flamand Karel De Gucht. Mise à part la forme, De Gucht a-t-il tort de dire que la corruption a atteint des cimes jamais atteints dans ce pays, qu'une minorité s'enrichit scandaleusement au moment où la majorité tire le diable par la queue ? Qu'est ce qui dérange tant ? Le style direct et parfois discourtois ou, disons les choses clairement, la couleur de sa peau. Et ceux qui, en Belgique font semblant de s'outrager outre mesure de la méthode De Gucht, pensent-ils à ces milliers de congolais pour qui sourire, manger, se soigner et élever dignement leur enfants comme des être chers sont devenus des luxes hors de portée ? Halte à l'hypocrisie.

Au cours de l'année 2008, les médias congolais, surtout les radios et télévisions privées ont rivalisé d'ardeur dans l'organisation des débats politiques. Et ce même dans des langues locales. Sur le plan économique, ils ont continué à broyer du noir. L'aide publique pourtant votée au Parlement pour les années 2007 et 2008 n'a jamais été donnée à qui de droit. Fin octobre 2008, trois journalistes et professionnels des médias étaient à la prison du CPRK (Centre Pénitentiaire et de Rééducation de Kinshasa). Tous les trois sont poursuivis pour entre autres « offense au Chef de l'Etat ». L'un d'eux, un régisseur d'antenne à une petite chaîne privée GLOBAL TV a été également accusé d'une infraction qui n'existe pas dans la législation congolaise : « incitation à la rébellion » alors même qu'il n'a aucune responsabilité dans la chaîne de décision du média. Son tort aura été d'avoir été trouvé présent au siège de la télévision lorsque les Services spéciaux de la police congolaise ont attaqué, le 12 septembre 2008 vers 1H00 du matin, ce média qui a diffusé la conférence de presse d'un député membre de l'opposition. Plus grave, la patronne de Global TV, Mme Catherine Nzuzi wa Mbombo, héritière du MPR parti de Mobutu, pour se tirer d'affaire à bon compte avec le pouvoir, mets à la porte le régisseur d'antenne, le cameraman Fanfan Koko et la journaliste Neve Natacha. La dame se dit de l'opposition. Elle a été candidate aux dernières élections présidentielles !

Toutes les voix discordantes sont sanctionnée directement en frappant le média qui leur a donné la parole ou en mettant les auteurs au frais au CPRK. Au mois de novembre 2008, 5 journalistes de RAGA TV, chaîne privée appartenant à un expatrié, ont été interpellés à l'ANR jusque tard dans la nuit. Ils ont commis « la faute » de donner la parole à Roger Lumbala, député national membre de l'opposition. Son immunité parlementaire l'a certainement sauvé d'un emprisonnement. N'étant pas député, le tonitruant Gabriel Mokia médite son sort à la prison centrale de Kinshasa. Au siège du Palu, parti dont le premier ministre est membre, on n'a pas trouvé mieux que de molester une dizaine de journaliste et cameraman. Pourtant, ce parti a été longtemps victime de la répression quand il était à l'opposition.

Face à la reprise des hostilités à l'est de la RDC, l'instance publique de régulation des médias, la HAM (Haute Autorité des Média) prend une décision interdisant aux médias de diffuser « des informations non confirmées par des sources officielles et à même de décourager les Forces armées et la Nation ». Dire que les soldes des militaires engagés aux fronts de l'est sont détournés par la hiérarchie militaire assise tapis dans les salons climatisés de Kinshasa peut effectivement décourager les forces armées et la nation. Mais se taire n'est-il pas pire que tout et ne relèverait-il pas de la complicité ?

La presse est bonne quant elle encense. Elle devient mauvaise quand elle critique ou dénonce les tares d'un pays devenu, par notre faute à tous, la risée du monde. Cette logique n'a pas commencé aujourd'hui. Puisque JED totalise cette année ses 10 ans d'existence, il ne serait pas superflu de remonter l'histoire. Au mois de septembre 1997, Polydor Muboyayi Mubanga, journaliste respecté et Editeur-Directeur du quotidien LE PHARE est arrêté, conduit aux cachot du CNS (Conseil National de Sécurité) sur les hauteurs de Binza. Il y sera battu et même blessé par des soldats qui avaient l'âge de ses enfants. Conduit à la Prison Centrale de Makala débaptisé CPRK (Centre Pénitentiaire et de Rééducation de Kinshasa), il sera libéré trois mois plus tard après des tractations savamment conduites par le chantre du Mobutisme, Dominique Sakombi récupéré par LD Kabila comme son Conseiller en communication.

Le tort de Muboyayi aura été que son journal, très proche de l'opposition (UDPS, Union pour la Démocratie et le Progrès Social) à l'époque avait titré en manchette : « KABILA CREE SA DSP » en référence à la Division Spéciale Présidentielle, garde prétorienne de Mobutu. L'information divulguée signée d'un pseudonyme par un journaliste se révélera vrai car quelques

mois après naîtra la GSSP (Groupement Spécial de Sécurité Présidentielle) ancêtre de l'actuelle Garde République (GR). L'auteur de l'article que tous les services de sécurité de l'époque ont recherché a trouvé son salut dans un exil intérieur de six mois.

Quelques mois après, Arthur Z'ahidi Ngoma qui revenait de l'UNESCO à Paris, croyant aux vertus de la démocratie promise par les libérateurs, convoque une conférence de presse dans la résidence familiale de Kinshasa/Lingwala. Toute la presse kinoise accourt, l'homme ne manque pas d'idée. La Police débarque et embarque Ngoma et tous les journalistes présents. Si Ngoma est envoyé à la redoutable prison de Buluwo à quelques encablures de la ville de Likasi dans la province du Katanga où il passa à côté de la mort, les journalistes sont conduit à l'IPK (Inspection provinciale de la Police à Kinshasa) où chacun d'eux sera fouetté proportionnellement à son âge. Un spectacle inconnu pendant le long règne de Mobutu.

Depuis cette période, il ne se passait pas une semaine sans que, quelque part sur le territoire national, un journaliste soit arrêté, battu, placé dans le coffre d'un véhicule et conduit à l'un des innombrables lieux de détention que regorge le pays et la capitale Kinshasa particulièrement. Tout détenteur d'une parcelle de pouvoir, aussi minime soit-il, pouvait prendre un journaliste qui l'a égratigné, le faire « corriger » et l'enfermer autant de temps que bon lui semblera. Les plus gentils recouraient à des frères ou amis dans la magistrature, l'armée ou la police pour mettre au frais les journalistes. C'est face à ces dérives totalitaires d'un pouvoir applaudi et par la population et par les journalistes que naît, le 20 novembre 1998, JED.

Quelques jours avant, soit le 13 septembre 1998, Belmonde Magloire Missinoun, béninois, ancien journaliste du journal SALONGO (et très proche de Mobutu) et qui fonda l'éphémère journal LE POINT-ZAIRE, est enlevé alors qu'il circulait à bord de sa jeep dans le quartier des affaires à Kinshasa. Les shégués (enfants de la rue), qui connaissent tout le monde dans la ville et qui ne ratent rien de ce qui se passe, ont juste vu que Belmonde Magloire a été stoppé par des hommes en armes et en tenue de l'armée dont l'un a pris le volant de la jeep Prado du journaliste. Dix ans après, plus personne n'a revu le journaliste.

Pour la seule année 1998 qui coïncide avec le début d'une nouvelle guerre à l'est de la RDC, le service de monitoring de JED avait recensé 73 cas d'atteintes à la liberté de la presse. Ce chiffre est passé l'année suivante à quelques 113 cas soit une détérioration de la situation de 54,7%. En 2000, la situation de la liberté de la presse va s'améliorer car JED recensera seulement 80 cas d'atteintes à la liberté de la presse, soit une amélioration de 38,8 % par rapport

à l'année antérieure. En janvier 2001, M. Joseph Kabila succède à Laurent-Désiré Kabila assassiné. Sa rupture avec la politique va-t-en-guerre de son prédécesseur va avoir un impact positif sur la situation de la liberté de la presse pour l'année 2001 avec seulement 49 cas d'atteintes à la liberté de la presse. Soit une amélioration, par rapport à l'année 2000, de 61,2%.

Dès l'année 2002, la situation de la liberté de la presse va se détériorer à nouveau d'année en année : 67 cas (en 2002), 66 cas (en 2003 et 2004), 106 cas (en 2005) dont un journaliste assassiné. La tension politique de la période électorale va avoir un impact négatif sur la situation de la liberté de la presse. 125 cas d'atteintes vont être recensés dont deux journalistes assassinés et des médias attaqués. Alors que les élections étaient finies, en 2007, JED a recensé 163 cas d'atteintes à la liberté de la presse dont, une fois de plus, deux journalistes assassinés. C'est le plus haut pic jamais atteint au cours des dix dernières années. Si l'on compare l'année de l'entrée en fonction de Joseph Kabila (2001) à l'année 2007, on fait le constat que la situation de la liberté de la presse s'est détériorée de 232,6% ! En 2008, le monitoring de JED recense 110 cas d'atteintes au droit d'informer et d'être informé. Soit une amélioration de 32,52 % en termes quantitatifs. Sur le plan qualitatif, un journaliste a été assassiné à Bukavu. C'est la quatrième année consécutive que ce pays enterre un journaliste assassiné !

Vendredi 21 novembre 2008 vers 21H30, Didace Namujimbo, 34 ans, journaliste à la Radio Okapi, un projet conjoint de la MONUC (Mission des Nations Unies au Congo) et la Fondation suisse Hironnelle basée à Lausanne, est abattu à Bukavu (capitale de la province du Sud-Kivu) à bout portant à l'aide d'une kalachnikov par des inconnus. Il meurt sur place et son corps sans vie est découvert samedi au petit matin par des passants. Des voisins affirment avoir entendu, vers 21H30, un coup de feu mais ils ont eu peur de sortir dans cette ville où règne la terreur des groupes armés, des milices et des gangs de toutes sortes et où la circulation des armes est l'une des plus importantes du continent.

En l'espace de 17 mois, Namujimbo est le deuxième journaliste de la Radio Okapi à Bukavu tué par balle quasiment devant chez lui au moment où il revenait de son travail. Le 13 juin 2007 vers 20H00, c'est le journaliste Serge Maheshe qui est assassiné dans une rue de Bukavu alors qu'il sortait de chez un ami pour entrer dans le véhicule de service frappé du sigle de la MONUC.

Sur le plan national, Namujimbo est le sixième professionnel des médias assassiné en RD Congo en l'espace de trois ans. Soit une moyenne macabre de deux journalistes assassinés par année depuis trois ans ! Parmi les six professionnels, il y a 4 journalistes, un reporter-photographe et un technicien.

La série noire commence la nuit du 3 novembre 2005 au quartier Mombele à Kinshasa/Limeté. Franck Ngyke Kangundu, qu'accompagne son épouse Hélène Mpaka, est abattu dans sa résidence. Son épouse n'est pas épargnée. Elle est tuée avant même le journaliste. Ngyke revenait de son journal, LA REFERENCE PLUS, à Kinshasa/Kasa-Vubu où l'avait rejoint son épouse. En 2006, au plus fort des tensions électorales et des saccages des médias, Kayilu Mutombo un technicien de maintenance de CCTV (Canal Congo Télévision, propriété du sénateur Jean-Pierre Bemba incarcéré à la Cour Pénale Internationale à la Haye) est assassiné, le 26 mars 2006 à Kisanga (faubourg de Lubumbashi) par des inconnus qui sabotent également le matériel de retransmission de CCTV. Au mois de juillet de la même année, un journaliste freelance et ancien de JEUNE AFRIQUE ECONOMIE à Paris, Mwamba Bapuwu est tué par balle, le 08 juillet 2006, dans sa chambre à coucher par des hommes qui ont forcé, la nuit, l'entrée de sa maison à Kinshasa/Matete. En 2007 à Goma, capitale de la province du Nord-Kivu à l'est de la RD Congo, un reporter-photographe, Patrick Kikuku est abattu en pleine rue, le 09 août 2007, par des inconnus qui emportent son appareil photo. Quelques mois plus tard, le 13 juin 2007, c'est Serge Maheshe de Radio Okapi à Bukavu qui est à son tour abattu.

La RD Congo connaît, depuis la chute du Maréchal Mobutu en 1997, des cycles de guerre et autres affrontements armés. Depuis 1996, des groupes armés, des milices et mêmes des gangs auxquels il ne serait pas superflu d'ajouter les armées régulières des différents pays africains venus soutenir l'un ou l'autre camps des belligérants au Congo, l'insécurité est devenue une donne du paysage quotidien surtout au Nord-est de la RD Congo. Ces différents affrontements et hommes en arme ont favorisé une circulation intense des armes au point où on ne sait pas qui est armé et qui ne l'est pas.

Même à Kinshasa où, en plein centre des affaires, l'armée a affronté, à l'arme lourde, la garde commise à la sécurité de l'ancien vice-président de la République Jean-Pierre Bemba, la sécurité reste une préoccupation majeure. La sécurité collective ayant montré ses limites, chacun essaie de se protéger comme il peut : services de gardiennage, escortes policières ou militaires, sportifs des arts martiaux, etc. Dans un tel environnement, comment savoir qui tue les journalistes et pourquoi ? La justice qui a mandat d'enquête et de sanctionner les coupables conformément à la loi a également montré ses limites face à ce cycle de la mort qui frappe les professionnels des médias. Dans les cas de Mutombo Kayilu et Patrick Kikuku, au-delà de l'effet d'annonce, les enquêtes ne sont pas allées plus loin que les paroles. Depuis 2006, personne n'a été arrêté dans le cadre des prétendues enquêtes sur ces deux assassinats. Deux ans après, personne dans la justice, à Lubumbashi et à Goma, ne parle de ces affaires. Dossiers clos en dépit des rappels des organisations de défense de la

liberté de la presse.

Franck Ngyke, Bapuwa Mwamba et Serge Maheshe ont eu plus de chances que les deux premiers. La justice militaire à Kinshasa et à Bukavu a ouvert des enquêtes et conduit des procès qui n'ont pas pu dire de manière irréfutable qui a tué, pourquoi et où se trouve l'arme du crime. Les trois journalistes ont eu droit à des simulacres de procès fondés sur des enquêtes préliminaires sciemment bâclées. Des gens qui devaient, selon toute logique de l'enquête, être non seulement entendus mais surtout confrontés ne l'ont pas été. Des témoins oculaires des crimes condamnés comme commanditaires avant d'être acquittés près d'une année après. Des personnes clés et des enregistrements ont mystérieusement disparus. Des présumés assassins qui accusent des magistrats militaires de subornation sans que cela puisse donner lieu à une enquête en interne. Un condamné à mort qui disparaît de la prison. Lors du visionnage en plein procès de la cassette de l'audition des présumés assassins de Franck Ngyke à la police, l'assistance a suivi, dans la même cassette, les aveux d'un autre groupe inconnu de la cour qui revendiquait le même crime au grand étonnement de l'assistance. Ces procès auront eu tout de même le mérite d'exister dans un pays où depuis l'époque de Mobutu personne n'avait jamais été jugé pour meurtre d'un journaliste. Pourtant il y eut des meurtres de journalistes comme Adolphe Kavula, patron du journal pro-opposition NSEMO et Pierre Kabeya de KIN MATIN retrouvé assassiné et recouvert de son propre journal.

Au-delà de ces crimes de sang non élucidés et des attaques de tous ordres contre les journalistes et les médias, la liberté de la presse continue à être un véritable défi en RD Congo. Même pour les journalistes eux-mêmes. La communication a pris la place de l'information. Pour arrondir les fins de mois, des journalistes sont dans la journée attachés de presse ou conseillers en communication dans des administrations ou officine politiques et le soir ils présentent les news. Quels news ? Des audiences des officiels, des inaugurations des chrysanthèmes, des anniversaires des parents de telle autorité ou des monologues où se mêlent injures et vanités. Lorsqu'ils vont en reportage, celui-ci est payé par l'organisateur ou celui qui en tire les dividendes dans l'ombre. Les bons payeurs sont à la une des tous les médias qui louent leurs prouesses réelles ou supposées. Et on n'est pas surpris de trouver les mêmes reportages avec les mêmes images comme si tous les médias participaient chaque matin au même conseil de rédaction. Des émissions de prestige ne sont en fait que des actions de communication souvent chèrement payées par les « invités ». Dans la presse écrite, les mêmes articles, mot à mot, sont signés par des journalistes différents comme par miracle.

La RTNC (Radiotélévision Nationale Congolaise) est restée, plus de 10 ans après le départ de Mubutu, égale à sa réputation : la voix de son maître. En violation de la constitution de la République et de la loi sur la presse N°96/002 du 22 juin 1996, la RTNC est confisquée par le parti dominant au pouvoir. Les voix discordantes n'y ont pas accès. Les plus grands défenseurs de ce statu quo sont malheureusement les journalistes de cette boîte eux-mêmes. Ils veulent être plus royalistes que le roi pour sauvegarder de petits avantages personnels qui les déshonorent finalement au point où l'un d'eux a eu le courage, à l'occasion de ses 20 ans de carrière dans cette maison, de signer un opus intitulé « 20 ans de carrière et de main tendue ».

Faut-il pleurer ou blâmer ces journalistes dans un pays où il n'existe pas une politique mieux une vision de l'information qui participerait à la reconstruction d'un pays meurtri par des années de gabegie? Faut-il condamner les journalistes lorsqu'ils ne signent pas de contrat et que leurs entreprises n'ont pas accès aux crédits bancaires pour se développer ou au marché publicitaire qui est devenu une source de financement occulte basée sur les amitiés ou lignes éditoriales ? Faut-il encore cracher sur les médias dans un pays qui prône théoriquement la bonne gouvernance alors même qu'il n'existe aucune loi portant accès à l'information publique et que la RTNC fonctionne encore sur base des textes créant et organisant l'ex-OZRT où le journaliste est d'abord militant du parti (Sic !) ?

Dans une étude sur la viabilité des médias à travers le monde, l'ONG américaine IREX (International Research Exchange) basée à Washington DC a établi cinq objectifs, sous forme de questionnaire, pour mesurer la viabilité des médias dans un pays :

- Les normes juridiques et sociales protègent-elles et encouragent-elle la liberté de la parole et l'accès à l'information publique ?
- Le journalisme satisfait-il aux normes de qualité professionnelle ?
- De multiples sources d'information offrent-elles aux citoyens des informations objectives et fiables.
- Les médias indépendants sont-ils des entreprises bien gérées permettant l'indépendance du journalisme ?
- Les Institutions de soutien agissent-elles pour les intérêts professionnels des médias indépendants ?

La RDC, passée à cette grille d'évaluation, a récolté la côte de 1.82 sur 4 points. Même pas la moitié. Une interpellation pour tous. Un autre Congo ne saurait naître sans des médias riches, indépendants et forts. Des médias qui mettent leur nez partout, même dans les poubelles.

Donat M'Baya Tshimanga
Président



Adieu Nnaojuke
1974-2024

ADIEU
DUBINCE NNAOJIKE
Forgive Me

RD Congo

JOURNALISTE ASSASSINÉ

DIDACE NAMUJIMBO, 34 ans, journaliste à la Radio Okapi, un projet conjoint de la MONUC (Mission des Nations Unies au Congo) et de la Fondation Suisse Hirondelle, à Bukavu, capitale provinciale du Sud-Kivu, à l'Est de la RDC, avait été assassiné, vendredi 21 novembre 2008 vers 21H30.

Selon les premiers témoignages recueillis par JED, le journaliste, qui revenait de sa radio, avait été abattu d'une balle tirée dans le cou et à bout portant quelques minutes seulement après avoir été déposé sur la grande route de son quartier par un véhicule de la MONUC. Son

corps sans vie n'avait été retrouvé que samedi matin par des passants à quelques 50m de son domicile.

Un membre de la famille du journaliste tué avait dit à JED qu'il avait été retrouvé sur Namujimbo des biens personnels dont une somme de 50 \$US et 3000 FC ainsi qu'un Talkie-walkie de service. Mais ses deux téléphones portables n'avaient pas été retrouvés.

Dès le lendemain de l'assassinat, Le Procureur de la République, près le tribunal de grande instance de Bukavu, Jacques Melimeli avait ouvert une enquête.

JOURNALISTES EN PRISON

NSIMBA EMBETE PONTE et **DAVIN TONDO NZOVUANGA**, respectivement directeur et collaborateur du journal l'Interprète, un petit bihebdomadaire privé paraissant à Kinshasa, capitale de la République Démocratique du Congo, avaient été arrêtés, respectivement, les 7 et 29 mars 2008 à Kinshasa, par des agents de l'ANR qui les avaient conduits dans le cachot dit « ANR Fleuve » non loin des bureaux du premier ministre où ils avaient passé trois mois de détention au secret.

Le 06 juin 2008, ils avaient été déposés au Parquet de Kinshasa/Matete avant d'être transférés, vendredi 06 juin 2008, au centre pénitentiaire et de rééducation de Kinshasa (CPRK) et leur dossier confié au tribunal de paix de Kinshasa/N'Djili. C'est depuis le 20 octobre 2008 que ce tribunal qui avait connu au fond ce litige avait pris l'affaire en délibéré. En violation de la loi qui impose 8 jours pour le prononcé du jugement, le Tripaix de N'Djili avait pris un peu plus d'un mois.

RD Congo

Poursuivis initialement pour « colportage, faux bruits, atteinte à la sûreté de l'Etat et offense au chef de l'Etat », le journaliste et son collaborateur avaient été finalement reconnu coupable d'« offense au chef de l'Etat », à la suite d'une série d'article reprenant une rumeur sur l'état de santé du Président Joseph Kabila. Ils avaient été condamnés, jeudi 27 novembre 2008, par le Tribunal de paix de Kinshasa/

N'Djili, à, respectivement 10 et 9 mois de prison ferme. Compte tenu du temps qu'ils avaient passé dans les cachots de l'ANR (Agence Nationale des Renseignements) et au CPRK (Centre Pénitentiaire et de Rééducation de Kinshasa), les deux condamnés devraient être remis en liberté au mois de décembre 2008 pour Davin Tondo et au mois de janvier 2009 pour Nsimba Embete.

JOURNALISTES INCARCERES

MAURICE KAYOMBO, journaliste du magazine d'investigations «Les Grands Enjeux» paraissant à Kinshasa, avait été arrêté le 9 janvier 2008 au bureau de M. Christophe Kanionio, Secrétaire général des Mines et plaignant, au moment où il répondait à une invitation expresse de ce dernier afin de recouper des informations en sa possession sur la gestion du secteur des mines. Il avait été libéré, mardi 12 février 2008 en début de soirée, après 34 jours de détention au cachot du Parquet près le tribunal de Grande Instance de Kinshasa/Gombe et au centre pénitentiaire et rééducation de Kinshasa (ex-prison centrale de Kinshasa).

Le journaliste était poursuivi pour chantage et dénigrement d'une autorité après son audition sur procès verbal. Le journaliste avait été

transféré, samedi 12 janvier 2008, au cachot du Parquet près le tribunal de Grande Instance de Kinshasa/Gombe où il avait été, cette fois, inculpé pour «imputations dommageables et tentative d'escroquerie » à l'endroit de M. Kanionio, avant d'être conduit, Mercredi 16 janvier, à la prison centrale de Kinshasa.

Kayombo avait rapporté à Journaliste en danger (JED) que c'était sur ordre du ministre de la Justice et des Droits Humains de l'époque M. Symphorien Mutombo Bakafua Nsenda, qu'il avait bénéficié d'une ordonnance de main levée signée par le magistrat qui l'avait abusivement inculpé.

Thomas ILIKI KEZAR, journaliste à la Radio Mushie Fm, Radio privée émettant à Mushie, localité située à 100 km de Bandundu ville, capitale

RD Congo

de la province du Bandundu, avait été arrêté à Mushie, samedi 17 mai 2008 à 8h30, sur le site communément appelé Vodacom par des policiers pour avoir refusé de diffuser un communiqué de M. Roger Denpata, Administrateur de Territoire. Il avait recouvré sa liberté après 5 jours de détention à la prison centrale de Mushie et au parquet général de Bandundu-ville.

Le journaliste avait déclaré à JED que son arrestation était consécutive au fait qu'il avait conditionné, samedi 17 Mai 2008, la diffusion d'un communiqué de M. Roger Denpata, Administrateur du Territoire de Mushie, au paiement des frais de diffusion tels qu'exigé par la station. Mecontent, l'Administrateur avait intimé l'ordre aux policiers commis à sa garde d'arrêter le journaliste.

Un groupe de 4 policiers conduits par un certain commandant Banza, après avoir fait irruption à la Radio, avait arrêté le journaliste qui avait été battu et menotté avant d'être conduit à la prison centrale de Mushie où il a été détenu pendant trois jours sans être entendu. THOMAS ILIKI KEZAR a été acheminé au cachot du parquet général de Bandundu à Bandundu-ville le Mardi 20 Mai 2008 à 8 h00.

Il avait été entendu sur procès verbal par M. Stanis Robert Kabupa,

Procureur Général près la cour d'Appel de Bandundu mercredi 21 mai, au sujet de l'existence supposée d'antécédents qu'il aurait avec l'Administrateur Denpata. C'est vers 14h (heure locale) que le journaliste a recouvré sa liberté.

KASEREKA MAWAYA, journaliste à la Radio privée Tempête du Lac émettant à Kasenyi, localité située à 55 km au Sud de Bunia, à l'est de la RDC, avait été détenu, du 1^{er} au 06 octobre 2008, dans les cachots du poste local de l'Agence Nationale des Renseignements (ANR).

D'après des informations parvenues à JED, l'ANR reprochait au journaliste son intervention, lundi 29 septembre 2008, dans le journal parlé en swahili de la radio britannique BBC, au cours de laquelle il avait affirmé avoir vu plusieurs déplacés de guerre fuyant les affrontements de Walungu.

DAUDET LUKOMBO, régisseur d'antenne à la télévision Global TV, une chaîne privée émettant à Kinshasa, capitale de la République Démocratique du Congo avait été arrêté en pleine nuit, Vendredi 12 septembre 2008 vers 1h00 du matin lorsqu'un groupe d'hommes armés en civil et d'autres en tenue de policier, avaient fait irruption dans les installations de Global TV à Binza Pigeon et avaient emporté tous

RD Congo

les matériels de diffusion de cette chaîne de télévision. Acquitté, mardi 28 octobre 2008 par le tribunal de paix de Kinshasa/Gombe, Lukombo avait ainsi quitté le même jour vers 16h00, sa cellule du pavillon 5 au CPRK (Centre Pénitentiaire et de Rééducation de Kinshasa, ex-prison centrale de Kinshasa.) après 41 jours de détention.

Lukombo était poursuivi pour « incitation à la rébellion » (une prévention qui n'existe pas dans la loi congolaise) et « outrage au chef de l'Etat » pour avoir laissé diffuser sur Global TV une conférence de presse tenue, jeudi 11 septembre 2008, par le député Né Muanda Nsémi, Chef spirituel de la secte politico-religieuse Bundu Dia Kongo (BDK). Dans ses déclarations, le chef spirituel du BDK qui siège sur les bancs de l'opposition à l'Assemblée Nationale, avait accusé des membres du pouvoir à Kinshasa d'être à la base de la situation qui prévaut à l'Est de la République Démocratique du Congo où les forces armées de la RDC (FARDC) s'affrontent aux troupes insurgées de Laurent Nkunda au Nord Kivu.

La famille de Lukombo avait déclaré à JED (journaliste en danger) avoir payé 200 dollars américains auprès

du greffe du tribunal de paix de la Gombe avant l'établissement du billet de libération de Lukombo.

THOMAS SCHEEN, journaliste belge correspondant en Afrique du journal Allemand *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, son interprète congolais **CHARLES NTIRICYA** ainsi que leur chauffeur avaient été enlevés mardi 4 novembre 2008 à Rutshuru, territoire situé à 75 Km de Goma, capitale provinciale du Nord Kivu, à l'est de la RDC, par des combattants Maï Maï du PARECO (parti des résistants congolais) et remis en liberté le vendredi 07 novembre.

Thomas Scheen et ses deux collaborateurs congolais s'étaient rendus dans cette partie de la RDC pour réaliser un reportage sur la prise de Kiwanja et de Rutshuru par les troupes du CNDP. Après leur enlèvement, les trois personnes étaient gardées à Mabenga dans le Parc de Virunga. Contacté par un correspondant de JED à Goma, le chef du PARECO, Sendugu Museveni, avait déclaré que « son mouvement exigeait que les troupes du CNDP évacuent la localité de Kiwanja avant de libérer les trois personnes ».

RD Congo

JOURNALISTES INTERPELLÉS

BOBETTE MAYANDA et **ALAIN BERNARD MOPUNDU**, journaliste stagiaire et cameraman à la chaîne privée CEBS (Congo Education Broad casting Système), émettant à Kinshasa, capitale de la R.D.Congo, avaient été brièvement interpellés, mercredi 20 février 2008 vers 11h00 par des policiers commis à la garde de la cour d'appel de Kinshasa Gombe, pour avoir filmé sans autorisation une manifestation des magistrats.

Pendant que le cameraman prenait les images de la grève des magistrats déclenchée à la suite de l'ordonnance n° 08/010 du 9 février 2008 du président de la république Joseph Kabila, portant nomination et mise à la retraite des quelques magistrats. Ayant arraché leur camera, les policiers s'étaient résolus de conduire la journaliste et son cameraman, sans ménagement, dans les locaux du tribunal de grande instance de Kinshasa/Gombe où ils avaient été détenus pendant deux heures sans interrogatoire.

MUSEME WASSO, journaliste et directeur adjoint de la Radio communautaire « le message du peuple » émettant à Uvira, ville située dans la province de Sud Kivu (à l'Est de la RD Congo) avait été interpellé vendredi 15 février 2008 par des

agents de l'Agence Nationale des renseignements (ANR) sans motif avoué.

Quatre agents de l'ANR, sans mandat, avaient fait irruption dans les locaux de la Radio et avaient immédiatement conduit le journaliste au bureau de l'ANR/Uvira où il était resté pendant trois heures dans la salle d'attente sans être entendu.

Museme Wasso avait été libéré vers 16h00 avec l'obligation de se présenter le lendemain muni de l'autorisation de fonctionnement de sa Radio et d'autres documents y relatifs. Craignant d'être incarcéré, le journaliste s'était refusé de répondre à ce rendez-vous.

PHILIPPE HYSOPE, PAPY BISAMBALA, BIENVENU AMAYO, JACQUES BOBOSE, journalistes à Radio Digital Congo, station émettant à Aru, un district de la province Orientale, situé au Nord-est de la R.D.Congo, avaient été brièvement interpellés par cinq éléments de la police nationale congolaise, le 05 février 2008 vers 6h00" du matin, sur ordre de M. Médard Autsay, gouverneur de province pour n'avoir pas couvert la tournée de ce dernier à Aru.

RD Congo

Les journalistes avaient été arrêtés à leurs domiciles respectifs, par des policiers et emmenés directement au cachot du commissariat de la police d'Aru où ils avaient été enfermés pendant deux heures sans être interrogés. Leurs biens personnels (montres, ceintures et argents) leur avaient été arrachés avant qu'ils n'aient été conduits à la résidence de M. Autsai-Asenga, gouverneur de la province Orientale. Ce dernier avait reproché aux journalistes de ne pas avoir fait large écho de sa tournée dans le district d'Aru au début du mois de février 2008. Réagissant à cette accusation, les journalistes avaient soutenu que c'était depuis la fin du mois de janvier 2008, que leur Radio n'émettait plus faute d'électricité.

VEDASTE KALONDA, DENIS MUKONKOLE, ANDRÉ MUAMBA, PATRICK EKUMANI ET ALPHONSETSHIMBOMBO, journalistes à la Radio Mont Carmel, station de Ngandajika, localité située à 90 km de la ville de Mbuji-Mayi, dans le Kasai Oriental au centre de la République Démocratique du Congo, avaient été arrêtés et entendus sur procès verbal, vendredi 15 février 2008, au commissariat de la police de Ngandajika par un policier non autrement identifié pendant 5 heures, au motif d'avoir refusé de diffuser un communiqué de la police.

Les journalistes étaient à l'antenne lorsqu'un capitaine de la police, non autrement identifié, avait fait irruption au studio leur ordonnant de lire en direct un communiqué relatif à la sécurité dans le territoire de Ngandajika. Cela, sans respecter la procédure en la matière. Face aux refus des journalistes de s'exécuter, l'officier avait intimé l'ordre aux policiers commis à sa garde de les arrêter et de les conduire au commissariat de la police de Ngandajika.

Les journalistes avaient été libérés suite à l'intervention de l'administrateur du territoire adjoint de Ngandajika, M. Jean Crispin Mutambayi.

DOMINIQUE KALONZO, journaliste à la Radio communautaire « Messenger du Peuple », émettant à Uvira, ville située dans la province du sud Kivu (à l'Est de la RDC), avaient été interpellé, mardi 18 mars 2008 vers 11h00' par trois éléments de la police judiciaire du Parquet de grande instance d'Uvira et relâché le même jour vers 18h30' pour imputations dommageables, sur plainte de M. Ilunga Kalenda, préfet de l'école secondaire Action Kusaidiya.

Kalonzo répondait à une convocation de la police judiciaire du parquet de grande instance d'Uvira, suite à une plainte déposée contre lui par M.

RD Congo

Ilunga, préfet de l'école secondaire « *Action Kusaidiya* ». Arrivé sur le lieu, le journaliste était entendu sur procès verbal par M. Mukendi, inspecteur divisionnaire de la police judiciaire et conduit directement au cachot du parquet. Joint au téléphone par Journaliste en danger, Dominique KALONZO avait affirmé avoir été molesté et dépouillé de son matériel par deux policiers commis à la garde du parquet.

D'après les informations reçues par Jed, le préfet Ilunga poursuivait le journaliste pour avoir diffusé une information selon laquelle les enseignants de l'école Kusaidiya rançonnaient les élèves pour participer aux leçons de rattrapage.

C'est à la suite de l'intervention de M. Liongo Efongo, procureur de la république du parquet de grande instance d'Uvira, que le journaliste avait été libéré dans la soirée.

NONO NGOY, journaliste à la Radio Okapi, station émettant en RDC, avait été interpellée mercredi 09 mars 2008 pendant 45 minutes à l'arrêt de bus communément appelé Kintambo magasin, à Kinshasa, capitale de la RDC, par des éléments de la police nationale congolaise (PNC) et des militaires des forces armées de la République Démocratique du Congo (FARDC)

qui lui reprochaient d'avoir pris des images sur la voie publique sans ordre de mission.

La journaliste était entrain de prendre des images sur les difficultés de transport en commun sur le rond-point Kintambo Magasin aux environs de 14 heures et demie lorsque quelques éléments de la police et des FARDC avaient surgi et l'avaient brutalisé en lui demandant de présenter son ordre de mission. Ne l'ayant pas, Nono Ngoy était conduite au commissariat de la police de Kintambo Magasin, où elle a été entendue sur procès verbal par un OPJ (officier de police judiciaire) non autrement identifié. L'interrogatoire avait tourné autour de l'exercice de son métier de journaliste. C'est finalement vers 15h00' que la journaliste avait été libérée suite à une intervention du colonel Kanyama de la police nationale congolaise.

JACQUES KIKUNI KONYANGE, directeur de la Radio Muugano Béni, chaîne privée émettant à Béni, ville située dans la province du Nord Kivu, à l'Est de la RDC, avait été interpellé, mercredi 02 avril 2008, pendant 5heures, par le magistrat Giscard Kusema du parquet de grande instance de Beni pour injures publiques et diffamation sur plainte de M. Justin Rukwata, comptable de la société ENRA/Béni.

RD Congo

Il était reproché au journaliste d'avoir écrit des injures sur les murs intérieurs de sa Radio contre M. Justin Rukwata en date du 20 mars 2008.

KIKUNI avait reçu à la Radio en date du 01/04/2008 un mandat de comparution délivré par un policier non autrement identifié lui demandant de se présenter le lendemain au parquet de grande instance de Beni sans motif officiel indiqué. Arrivé au parquet de grande instance de Béni, il avait été confronté à M. Justin Rukwata, le plaignant, et entendu sur procès verbal par le magistrat. Le journaliste avait nié tous les faits mis à sa charge exigeant des preuves. Embarrassé, le magistrat instructeur avait ensuite demandé aux deux parties de le revoir dans deux semaines pour la poursuite de cette affaire. Et à la date indiquée, ce dernier avait classé l'affaire sans suite.

COLIN DELFOSSE, photo-reporter indépendant Belge, avait été interpellé, jeudi 17 mars à Matadi, chef lieu de la province du Bas Congo, à l'ouest de la République démocratique du Congo, pendant 6 heures par les agents de l'Agence Nationale de Renseignement (ANR) pour manque d'accréditation officielle.

Le photographe s'était rendu en date du 15 avril 2008 au Bas Congo

pour enquêter sur les massacres des adeptes de la secte « Bundu dia kongo » du mois de mars dernier. Arrivé à Seke Banza, localité située à 20km de la ville de Boma, le journaliste avait été interpellé par des éléments de la Direction Générale de Migration (DGM) et transféré le même jour à l'antenne locale de l'Agence Nationale de Renseignement de Matadi où il avait été entendu sur procès verbal par un agent de l'ANR non autrement identifié. L'interrogatoire avait tourné autour du fait qu'il exerçait son métier sans aucune accréditation du gouvernement congolais. Les deux brochures Bundu dia kongo ainsi que la carte géographique de la province du Bas Congo que le journaliste détenait lui avaient été confisquées et son lap top fouillé de fond en comble.

Il avait été libéré le même jour à 19h30 heure locale.

FRANCIS MATUSILA BOMBOLE, journaliste à la Radio communautaire PACOLI (Patriotes Congolais libres), station émettant à Kabungu, localité située à 80 km au sud de Tshikapa, 2^{ème} ville de la province du Kasai occidental (au centre de la RD Congo), avait été détenu pendant 24 heures au commissariat de Kabungu, samedi 24 mai 2008 à 11h (heure locale) sur ordre de Henry Paluku, commandant

RD Congo

adjoint chargé des opérations à L'Etat-major de la police de Tshikapa, pour injures à l'endroit de M. Jean Justin Ntumba, un homme d'affaires de la place.

Matusila avait, dans une émission diffusée, samedi 24 mai 2005, en début de matinée, exhorté les différents annonceurs, entre autre M. Jean Justin Ntumba, de bien vouloir s'acquitter des frais de publicité liés à la diffusion de leurs annonces. Mécontent d'avoir entendu son nom sur la liste lue au cours de l'émission, M. Ntumba s'était plaint auprès du commandant de la police, qui est également son ami. Et ce dernier avait convoqué et entendu le journaliste sur procès verbal avant de l'écrouer pendant 24 heures au cachot du même commissariat. L'interrogatoire avait tourné autour des propos injurieux que le journaliste aurait proférés à l'endroit de M. Jean Justin Ntumba. Matusila n'avait été libéré que le 25 mai 2008 vers 22 h00 locale.

FRANCK LINKALOMBO, journaliste à Digital Congo, radio privée, émettant à Tshikapa, deuxième ville de la province du Kasai Occidental, au centre de la RD Congo, avait été interpellé, lundi 07 juillet 2008, par des policiers commis à la garde d'un centre de déroulement des examens de fin d'études secondaires communément appelés « Examens

d'Etat » sur ordre de M. Jean Baptiste MANIANGA, chef de la sous division de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel.

Le journaliste s'était rendu au centre, situé au sein du complexe scolaire Kapia, pour recueillir les points de vue des enseignants et des élèves sur le déroulement des « examens d'Etat » quand il avait découvert un réseau des professeurs qui répondaient aux questions d'examens en dehors de la salle et les transmettaient ensuite aux élèves moyennant de l'argent.

Gênés par la présence du journaliste, les professeurs avaient rapidement alerté M. Jean Baptiste Manianga, chef de la sous division de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel, qui à son tour, avait intimé l'ordre aux policiers commis à la garde dudit centre d'arrêter le journaliste.

Kalombo avait été gardé au poste de la police pendant deux heures sans être entendu. C'est vers 15 heures qu'il a été libéré après s'être vu confisqué son agenda, son trousseau des clés et son dictaphone.

Jean Luc KISAKANDA, journaliste à la radio communautaire Vuvukieto, émettant à Mbanza Ngungu, ville située à 215 km de la ville de Matadi, capitale de la province du Bas-Congo, avait été brièvement interpellé, pendant

RD Congo

une heure du temps par des agents de l'ANR (Agence Nationale des Renseignements) pour avoir dénoncé les violations des droits de l'homme.

Kisakanda affirmait que son interpellation était liée à la diffusion, le 26 juin 2008, des informations qu'il avait diffusées au cours de l'édition matinale du journal. Le journaliste avait dénoncé la torture, les arrestations arbitraires et les détentions illégales opérées par certains agents des services de sécurité à Mbanza Ngungu.

Convoqué par l'agence nationale de renseignement (ANR), le journaliste avait été entendu sur procès verbal. L'interrogatoire avait tourné autour de l'information qu'il avait diffusée. Jean Luc KISAKANDA avait été libéré le même jour à 16H30.

Nelson THAMBA MAKAYA, journaliste à la RCM (Radio Communautaire de Moanda), station privée émettant à Moanda, ville située dans la province du Bas Congo, au sud-ouest de la RD Congo, avait été brièvement interpellé, pendant deux heures, vendredi 04 juillet 2008, par les services spéciaux de la police.

L'interpellation du journaliste était consécutive à la diffusion d'un reportage sur les mauvaises conditions de vie d'un groupe des policiers logés dans un dépôt.

Nelson THAMBA MAKAYA a été entendu sur procès verbal. Au cours de son interrogatoire, il lui était reproché d'être devenu défenseur acharné des policiers.

JUSTIN TSHILUMBA, journaliste à la RTDK (Radiotélévision Debout Kasai), station privée émettant à Mbuji Mayi, capitale de la province du Kasai Oriental (Au centre de la RD Congo), avait été interpellé, pendant 8 heures, vendredi 07 juillet 2008, au bureau de l'antenne provinciale de l'ANR (Agence Nationale des Renseignements).

L'interpellation du journaliste était liée au propos qu'il avait tenu au cours de son émission intitulée Gaïeté du 30 juin 2008. Au cours de son audition, il lui était reproché d'avoir saboté le défilé marquant la fête de l'indépendance en démoralisant la population et en critiquant le gouvernement provincial par des propos du genre « Le gouvernement provincial ne fait rien pour réfectionner les routes, il organise un défilé pour rien. ». Le journaliste s'était défendu en affirmant que ses propos avaient été dénaturés. « Mon intention n'était pas de nuire au gouvernement provincial », avait-il affirmé. C'est le samedi 05 juillet 2008, après audition du support contenant les enregistrements de l'information incriminée, que le journaliste avait été libéré.

RD Congo

FRANCK POLSEIN PIESECKI, de nationalité danoise, producteur et réalisateur du documentaire « Blood Mobile » sur l'exploitation des minerais en RD Congo, avait été interpellé, ensemble avec son assistant congolais **SEKOMBI KATONTOLO**, à Goma et gardé à vue, lundi 07 juillet 2008 pendant cinq heures, par les agents de l'ANR (Agence Nationale des Renseignements).

Les agents de l'ANR avaient débarqué à l'Hôtel « Case Départ 2 » où ils avaient perquisitionné la chambre du réalisateur avant de le conduire, avec son collaborateur local, au bureau provincial de l'ANR. Sur place, les deux personnes avaient été entendues sur procès verbal. Pendant l'interrogatoire, et sur un ton menaçant, les agents de l'ANR obligeaient le réalisateur à donner les noms de toutes les personnes qu'ils avaient filmées et avaient ensuite visionner toutes les cassettes tournées. Son téléphone portable avait été aussi examiné afin d'identifier toutes les communications émises et reçues.

Contacté pour connaître des motifs de cette interpellation en dépit du fait que les deux hommes des médias étaient en possession d'une lettre d'accréditation du ministère congolais de la Communication et des Médias leur permettant de réaliser leur tournage sur toute l'étendue de la RDC, le Directeur

provincial de l'ANR avait déclaré qu'il s'agissait d'une erreur, et que les informations en sa possession faisaient plutôt état de la présence dans cet hôtel des « touristes suspects ».

Romain KAMBALA et Roland LUKENGO, respectivement directeur et journaliste à Kasai Horizon radio Télévision (KHRT), chaîne privée émettant à Tshikapa, deuxième ville de la province du Kasai Occidental, dans le centre de la RD Congo, avaient été interpellés, samedi 12 juillet 2008 vers 10 h00 au parquet près le Tribunal de Grande Instance de Tshikapa, sur plainte de M. Jean Makanama, responsable de la division urbaine de l'enseignement primaire et secondaire.

Selon Roland Lukengo, cette interpellation était liée à la diffusion vendredi 05 juillet 2008 sur sa chaîne, au cours de l'édition des informations de la matinée, d'un reportage relatif au monnayage des résultats du TENAFEP (test national de fin d'études primaire).

A la suite de la diffusion de cette information, un agent de la police judiciaire était arrivé, vers 19h00, à la station muni d'un mandat de comparution pour les deux journalistes sur base de la plainte de M. Jean Makanama. Le lendemain,

RD Congo

les deux journalistes avaient été entendus sur procès-verbal par M. Jossart Ngoy, substitut du procureur de la république près le tribunal de grande instance de Tshikapa. Au cours de l'interrogatoire, le magistrat leur avait demandé de démentir l'information relative au monnayage du TENAFEP qu'ils avaient diffusé la veille, chose que ces derniers avaient refusé. Les deux journalistes avaient été libérés le même samedi à 17h00.

FRANCK MASUNZU, journaliste et animateur à la radio communautaire de Walikale, localité de la province du Nord Kivu, à l'Est de la RDC, avait été interpellé, le dimanche 12 octobre 2008, par l'antenne locale de l'Agence Nationale de Renseignement (ANR) et remis en liberté provisoire, mardi 14 octobre 2008 en début d'après midi, après 48 heures de détention.

Les services de renseignement reprochaient à **MASUNZU** d'avoir accordé une interview à M. Bertrand **BISIMWA**, porte-parole du Congrès national pour la défense du peuple (CNDP), au cours d'une émission du 8 octobre 2008 sur la prise du camp militaire de **RUMANGABO**, aux alentours de Goma, capitale provinciale du Nord Kivu, par les troupes de ce mouvement insurrectionnel. Dans

cette interview M. **BISIMWA** avait critiqué les forces loyalistes, selon l'ANR.

Après la remise en liberté du journaliste, la radio communautaire de Walikale avait repris la diffusion de ses programmes suspendus le lundi 13 octobre 2008 en guise de protestation.

UMBO SALAMA et **BORA UZIMA**, respectivement directeur et journaliste de la **RADIO LIBERTE**, radio privée émettant à Butembo, ville située dans la province du Nord Kivu, à l'Est de la RDC, avaient été interpellés, le mardi 25 novembre 2008 vers 8 heures, par l'antenne locale de l'Agence Nationale de Renseignement (ANR) et remis en liberté provisoire le même jour en début d'après midi.

Les services de renseignement reprochaient à cette radio d'avoir diffusé une émission-débat, le mercredi 19 novembre 2008, sur les pillages perpétrés par les militaires de FARDC (forces armées de la RDC) à Kanyabayonga, localité située à environs 80 km de Goma, capitale provinciale du Nord Kivu.

Umbo Salama et Bora Uzima avaient été remis en liberté, après quatre heures de détention, avec obligation de présenter le lendemain tous les dossiers administratifs autorisant la radio Liberté de fonctionner sous peine de fermeture.

RD Congo

MBUYI BWEBWE, FAUSTIN BWANAKAWA, JULES PATA, ROSETTE MAMBA ET ROBERT MUILA, respectivement directeur des programmes, régisseurs d'antenne, rédactrice en chef et journaliste de RAGA TV, chaîne privée émettant à Kinshasa, capitale de la RDC, avaient été interpellés, mercredi 19 et jeudi 20 novembre 2008, par les services de l'ANR (agence nationale des renseignements) suite à la diffusion, mercredi 19 novembre 2008 au journal télévisé de 19H00, d'une interview de M. Roger Lumbala, président du parti RCDN (Rassemblement des Congolais Démocrates et Nationalistes) et député de l'opposition à l'Assemblée Nationale.

Au cours de leur détention, ils avaient été entendus sur procès verbal sur l'interview accordée à Roger Lumbala et sur le mode de traitement des informations à Raga TV. A l'issue de cette audition qui avait duré une heure, les journalistes avaient été exhortés à « faire plus attention dans le traitement des informations et à éviter tout sujet tendant à démoraliser les troupes gouvernementales au front. »

Dans cette interview, M. Lumbala avait affirmé, entre autres, que le remplacement du Général Kayembe par le Général Etumba à la tête de

l'Etat-major général des forces armées de la RDC (FARDC) reflète « la panique autour du chef de l'Etat ». « On ne change pas le chef d'état-major de l'armée en temps de guerre. Est-ce que Kayembe bénéficiait-il des moyens qu'il faut? », s'était-il interrogé avant d'accuser le pouvoir basé à Kinshasa de manifester « une volonté de laisser le chef rebelle Nkunda avancer afin d'arriver à la balkanisation du Congo ».

DOMINIQUE KALONZO et MAZAMBI MUPENGE, respectivement rédacteur en chef et journaliste à la radio communautaire Le MESSAGER DU PEUPLE, station privée émettant à Uvira, dans la province du sud Kivu, à l'Est de la RDC, ont été interpellés, jeudi 27 novembre 2008, par la police, pour avoir, la veille, décrié les retards au service de M. Bellarmin MULUME ODERWA, administrateur du territoire d'Uvira.

MAZAMBI MUPENGE avait été arrêté, vers 6 heures 40, alors qu'il présentait le journal en swahili, par un groupe des policiers conduits par M. Bellarmin MULUME ODERWA qui avaient fait irruption au studio de la Radio Communautaire le Messenger du Peuple. Après avoir accusé la Radio Communautaire Le Messenger du Peuple de vouloir le « déstabiliser », l'administrateur

RD Congo

du territoire avait menacé de la « punir ». Il avait ensuite donné l'ordre d'arrêter KALONZO, rédacteur en chef de la même radio. Conduits au commissariat, ils ont été entendus sur procès verbal au sujet d'une information diffusée, jeudi 27 novembre 2008, au journal du matin, sur la marche pacifique des ONG locales de lutte contre les violences sexuelles. Le journaliste avait relevé le fait que les manifestants avaient passé plus d'une heure et demie à attendre l'administrateur du territoire. Contacté par JED, l'administrateur du territoire avait reconnu les menaces proférées contre la radio tout en l'accusant de diffuser « des mensonges sur ses antennes ».

KALONZO et MAZAMBI avaient été remis en liberté en début d'après-midi du même jour.

DEBORAH DAVIS, GISÈLE PONTENIER ET DAVID NEBLOCK, respectivement de nationalité britannique, canadienne et irlandaise, tous journalistes de

Chanel 4, chaîne privée britannique, émettant à partir de Londres, capitale de la Grande-Bretagne et leur collaborateur congolais Jacques TAHORA, avaient été interpellés, mardi 02 décembre 2008, à Bunia, dans le district d'Ituri, à l'Est de la RDC, par un officier des Forces Armées de la RDC (FARDC), alors qu'ils prenaient des images des enfants de la rue.

Les journalistes séjournaient à Bunia pour réaliser un reportage sur l'impact des conflits armés sur les enfants. Ils filmaient les enfants de la rue quand un officier de l'armée congolaise, colonel EKOKO, se croyant visé par la caméra, les avait interpellé et longuement interrogé sur l'objectif de leur reportage. Conduits au bureau local de l'ANR (Agence nationale des renseignements), ils ont été entendus pendant quatre heures sur procès verbal. Leur audition avait tourné autour de la régularité de leur visa.

Ils ont été libérés le même mardi vers 16 heures et leurs cassettes contenant des images qu'ils avaient prises avaient été saisies.

JOURNALISTES AGRESSÉS, MALTRAITÉS OU TORTURÉS

Jean Paul MALIMBAA NGWEJ, journaliste de la rédaction en langue swahili de « RT Nyota », une station de radio et chaîne de télévision appartenant à M. Moïse Katumbi et

émettant à Lubumbashi, capitale de la province du Katanga dans le Sud-est de la RD Congo, avait été agressé, le mercredi 26 décembre 2007 vers 18h00, par des individus non

RD Congo

identifiés qui, selon les témoignages recueillis, seraient proches de M. Jean Claude Muyambo, ministre congolais en charge des affaires sociales et de l'action humanitaire du gouvernement central.

Au cours du journal télévisé qu'il venait de présenter, le journaliste s'était attardé sur le différend politique qui oppose les deux tendances de la CODECO, au sujet du remplacement d'un ministre provincial, membre de cette plate forme politique. Après le journal télévisé, le journaliste avait été appréhendé par une dizaine d'individus identifié comme membres de l'ONG Solidarité Katangaise de M. Muyambo qui l'avaient roué des coups et abandonné dans l'inconscience sur place après lui avoir déchiré ses vêtements et emporté son téléphone portable.

Contacté sur son lit d'hôpital où il était resté en observation jusqu'au matin du 27 décembre 2007, le journaliste se plaignait d'avoir mal à la tête et au cou et avait en plus un œil poché.

MICHEL TSHIMBALANGA, caméraman à la RTL4 (Radio Télévision Likasi 4 communes) émettant à Likasi, deuxième ville de la province du Katanga au Sud Est de la R.D. Congo, avait été battu, dimanche 13 janvier 2008, par des éléments de la police nationale alors qu'il s'apprêtait à filmer l'opération de démolition

des kiosques et autres constructions anarchiques sur l'avenue Kamanyola dans la commune de Likasi.

Apercevant le cameraman, M. Adolphe, Lufuma bourgmestre de la commune de Likasi, avait ordonné l'arrestation de celui-ci. Sa camera ravie par les policiers, ses habits déchirés, le journaliste s'en est sorti avec une blessure à la tête. Il était reproché au journaliste d'avoir tenté de filmer l'événement sans titre ni qualité.

Conduit au cachot de la commune, il avait été libéré, le lundi 14 janvier 2008, grâce à l'intervention de Madame Chiwengo, Maire de la ville de Likasi et sa camera lui avait été restituée.

ABDUL WALUMPUMPU ET CLAUDE EZIMONGO, respectivement journaliste et cameraman à la chaine privée «Afrika TV », émettant à Kinshasa, capitale de la République Démocratique du Congo, avaient été agressés, samedi 23 février 2008 à 16h00 sur l'avenue Isangi dans la commune de Lingwala par un groupe des policiers.

Les journalistes effectuaient un reportage sur les immondices qui encombrent l'avenue Isangi, dans la commune de Lingwala, lorsqu'ils avaient été appréhendés par des policiers en patrouille à la recherche des délinquants communément appelés Kuluna. Malgré l'exhibition

RD Congo

des documents prouvant leur qualité des journalistes en mission ils avaient été tabassés et menottés avant d'être emmenés au camp militaire Lufungula où les journalistes avaient de nouveau subi un passage à tabac. Le téléphone portable d'Abdul Walumpumpu lui avait été confisqué. Le journaliste et son cameraman s'en étaient sortis avec des contusions, des enflures et des blessures sur les bras, le dos et à la tête.

JEAN PIERRE TSHISEKEDI MUKANYA, journaliste à la chaîne privée Radio Télé Kin Malebo (RTKM) émettant à Kinshasa, capitale de la RD Congo avait été agressé, lundi 25 février 2008 à Lubumbashi aux environs de 12h00 GMT, par les sympathisants de Gabriel Kyungu wa Kumwanza, président d'une aile de l'UNAFEC(union nationale des fédéralistes du Congo) et président de l'Assemblée Provinciale du Katanga alors qu'il couvrait la tournée du ministre national des affaires foncières, M. Édouard Kabukapu (membre de L'UNAFEC, aile Kisimba Ngoy), dans la province du Katanga.

Le journaliste prenait les images de la réunion que tenait le ministre Edouard Kabukapu au Parc Hôtel de Lubumbashi lorsque les partisans de L'UNAFEC aile Kyungu avaient surgi manifestant contre la tenue de ce rassemblement.

Devant ce chahut, le journaliste était sorti de la salle et commençait à filmer les manifestants. C'est pendant ce temps que les partisans de Kyungu s'étaient rués sur lui en le tabassant. Sa camera avaient été détruite sur le champ et ses biens personnels (argents et téléphone portable) ravis par les manifestants.

Blessé, Tshisekedi avait été conduit aux cliniques universitaires de Lubumbashi pour y être soigné.

RUFFIN LIANGU, cameraman à la Radio Télévision Nationale Congolaise (RTNC) chaîne publique émettant à Kinshasa, capitale de la République Démocratique du Congo, avait été tabassé, vendredi 18 avril 2008, à Kasangulu, localité située à 300 kilomètres de la ville de Matadi, chef lieu de la province du Bas Congo, à L'Ouest de la République Démocratique du Congo, par le député provincial du Bas Congo M. Papy MAMBO.

Couvrant la tournée du gouverneur de la province du Bas Congo M. Mbatshi Mbatsha à Kasangulu, le journaliste prenait des images de celui-ci dans cette cité lorsqu'il s'était vu ravir sa camera avant de recevoir une gifle en plein visage de la part de M. Papy Mambo, député provincial du Bas Congo.

Mambo accusait le journaliste d'être de connivence avec un homme d'affaire de Kasangulu nommé Zanzo qui bloquait la diffusion de

RD Congo

tous les communiqués du député provincial sur la RTNC/Bas Congo. Le journaliste s'en était sorti avec le visage gonflé.

CLAUDIA LELO, journaliste stagiaire à CCTV (Canal Congo Télévision) chaîne privée, propriété du sénateur Jean Pierre Bemba Gombo, émettant à Kinshasa, capitale de la RD Congo, avait été agressée, samedi 31 mai 2008 vers 11h (heure locale), devant le siège de l'inter-fédération du MLC (Mouvement de Libération du Congo)/Kinshasa dans la commune de Kasavubu, par des éléments de la Police Nationale venus réprimer une marche des militants de ce parti politique.

Selon Stéphane KITUTU, Directeur Général de CCTV, la journaliste couvrait une manifestation de colère des militants du MLC / fédération de Kinshasa qui protestaient contre la mesure d'interdiction de la marche contre l'arrestation de JP Bemba à la CPI prise par le gouverneur de la ville de Kinshasa, M. André Kimbuta.

Au cours de la manifestation, un groupe des policiers avait surgi et s'était mis à disperser tous les manifestants à coups des matraques et des gaz lacrymogènes.

Lelo avait reçu des coups de matraques à la tête et avait inhalé la fumée toxique des gaz lacrymogènes.

Elle s'en était sortie avec une blessure au niveau de l'arcade sourcilière et avait été admise à suivre des soins à l'hôpital Bon Accueil dans la commune de Matete à Kinshasa.

MULUNDU MUZIGO PHOCAS, journaliste à la Radiotélévision Nationale Congolaise (RTNC), chaîne publique, station de Goma, capitale de la province du Nord Kivu (au nord est de la RD Congo), avait été agressé, lundi 09 juin 2008, au quartier Mapendo sur l'avenue Chirambo dans la commune de Goma par un groupe des jeunes, pour avoir couvert la mort d'un jeune homme de ce quartier.

Le journaliste interviewait les responsables du quartier, la famille de la victime ainsi que les principaux accusés en vue de recueillir les faits à présenter dans son émission « Hodi Hodi Mitaani » (Echos des Périphéries) qu'il anime chaque jeudi, quand un groupe des garçons, identifiés comme des voyous, avaient surgi et s'étaient mis à le rouer des coups. L'enregistreur du journaliste lui avait été confisqué et ses cassettes contenant les témoignages enregistrés détruites.

Ce fut l'intervention de la police qui avait permis au journaliste de se sauver et son enregistreur lui avait été restitué le même jour. Toutefois, le journaliste s'en était sorti avec des blessures sur le visage et s'était soigné dans un centre médical de la place avec ses propres moyens.

RD Congo

ANTOINE MARIE NGANDU ET YVES SANGO MBUTA,

respectivement cameraman à la Radio Télévision Mwangaza et à la Radio Télévision Wantanshi, chaînes privées émettant à Lubumbashi, capitale de la province du Katanga, dans le sud-Est de la RDC, avaient été agressés, vendredi 09 mai 2008 par les éléments de la police nationale, pour avoir filmé l'opération de déguerpissement forcé des occupants du bâtiment Betamax.

Les deux journalistes s'étaient rendus au Bâtiment Betamax, pour couvrir l'exécution d'un arrêt de la Cour d'Appel de Lubumbashi relatif au déguerpissement forcé des occupants de l'immeuble dont la famille Rachidi se réclamait propriétaire alors que la dite bâtisse avait été achetée par le Ministre des Affaires Sociales Jean Claude Muyambo qui l'avait revendue à son tour à un membre de la famille présidentielle en faveur de qui l'arrêt avait été rendu.

Pendant qu'ils prenaient les images, des policiers avaient surgi et avaient immédiatement arrêté les deux cameramen en les rouant des coups avant de briser leurs cameras et de les conduire au cachot de la Mairie de Lubumbashi.

C'est grâce à l'intervention de M. Lumbu Lay, Directeur des informations de la Radio Télé Wantanshi, et de Papy Nyange, membre de l'UNPC (Union Nationale de la Presse du Congo)/ Lubumbashi, que les cameramen

avaient été libérés le même jour vers 16 heures.

Yves Sango s'en est sorti avec une blessure au bras gauche et Antoine Ngandu à la tête.

Tuver WUNDI MUHINDO, journaliste à la RTNC (Radiotélévision Nationale Congolaise), station de Goma, capitale de la province du Nord Kivu, à l'est de la RD Congo, avait été agressé, dimanche 06 juillet 2008 par les fanatiques de l'équipe de football dénommée As Kabasha.

Le journaliste s'était rendu au stade des volcans de Goma pour couvrir le match qui opposait dimanche 06 juillet 2008 l'As Kabasha au Dc Virunga. La rencontre s'était soldée par la victoire de Virunga et Wundi recueillait des points de vue des différents supporters, lorsqu'une pierre lancée par un groupe des fanatiques de l'As Kabasha qui criait : « Tu ne vas pas diffuser les erreurs des arbitres dans tes émissions sportives », l'avait atteint au coin inférieur droit de l'œil.

Le journaliste s'en était sorti avec une blessure à l'œil droit et a été soigné par les agents de la Croix rouge qui étaient présents dans le stade.

AKIDA, cameraman de la cellule de communication de l'assemblée provinciale de Maniema avait été tabassé, jeudi 06 novembre 2008 à Kindu, capitale provinciale de Maniema, par des éléments de la

RD Congo

police nationale congolaise (PNC) au motif qu'il prenait des images de l'aéroport de Kindu sans autorisation des services de sécurité.

Le cameraman prenait les images de l'arrivée de MAdolphe Muzitu, Premier ministre de la RDC à l'aéroport de Kindu quand un groupe de policiers l'avait interpellé. Après l'avoir signifié qu'il n'avait pas l'autorisation, les policiers l'avaient longuement fouetté à coup de matraque. Le journaliste s'était évanoui avant de reprendre connaissance quelques heures plus tard dans un hôpital de la ville.

MUTOMBO KABEYA, JEAN-CLAUDE BODE, JOSÉ NGALAMULUME, OLIVIER MBUILU et **Yves SONGILA** respectivement caméramans des

chaînes de télévision privée *AFRIKA TV, TROPICANA TV, GLOBAL TV, CONGOWEB TV* et *HORIZON 33* émettant à Kinshasa avaient été séquestrés au siège du PALU (parti lumumbiste unifié) à Kinshasa/Matete, le lundi 24 décembre 2008, de 12 heures à 15 heures, et copieusement passés à tabac par des militants déchaînés de ce parti déchaînés pour avoir pris les images des échauffourées entre les militants.

Du matériel de diffusion et des caméras ont été détruites et des cassettes arrachées. Deux au moins de ces personnes agressées s'en sont sorties avec des contusions corporelles et tous ont eu la vie sauve grâce à l'intervention de la police.

JOURNALISTES MENACÉS OU HARCELÉS

YVES ABDALLAH MAKANGA, journaliste à la chaîne privée RTGA « Radio télé groupe l'avenir » émettant à Kinshasa, capitale de la République démocratique du Congo avait été victime des menaces de mort anonymes sur son téléphone portable le dimanche 20 janvier 2008 à 14h13" après son émission à caractère musical dénommée « Number One ».

Le journaliste estimait que ces menaces de mort étaient liées aux propos qu'il avait tenus dans son

émission au cours de laquelle il avait soutenu notamment que « Le dernier album de l'artiste musicien Felix Wazekwa se comportait bien sur le marché du disque ». Le même jour vers 18 heures, il avait reçu un SMS en lingala disant : « Toyebi ndaku na yo to ko boma yo. Oza journaliste ya muke mais pourquoi ozo ataké mutu aleki yo na niveau ? soki o continuer toko eliminer yo dans 2 jours soki o tie doute meka ko repondre na SMS oyo ». Ce qui veut dire en français: « Nous connaissons

RD Congo

ta maison et nous te tuerons. Tu es un petit journaliste mais pourquoi t'acharnes-tu sur quelqu'un qui n'a pas ton niveau, si tu continues, nous te tuerons dans deux jours. Si tu doutes ose répondre à ce SMS.»

Pris de peur, le journaliste s'était plaint auprès des services spéciaux de la police (Kin Mazière) où il a été entendu sur procès verbal par le colonel Mwansa.

Aucune suite n'avait été donnée à l'enquête menée.

**DARIUS OMARI NDARABU,
MAXIME KASEYA MAYALIWA
ET CICÉRON SOMASOMA**

WAKANDA, journalistes de la Radio Télé Communautaire Maniema Libre (RTC- MALI) chaîne privée émettant à Kindu, chef-lieu de la province du Maniema, au sud-est de la RDC, avaient été menacé verbalement de mort, jeudi 20 mars 2008 vers 19 heures par M. Eugide Makoko, questeur de l'assemblée provinciale de Maniema.

Les journalistes avaient diffusé, en date du 20 mars 2008, une information selon laquelle « les membres de la famille d'un enseignant décédé, quelques jours plutôt, au chef lieu du territoire de Kailo, avaient incendié les maisons d'un directeur d'école soupçonné d'être sorcier».

Mécontent de la diffusion de cette information par la Radio qui ternit, selon lui, l'image de sa circonscription électorale, le député Makoko s'était introduit le même jour, en culotte, à la rédaction de la Radio et proférait des menaces de mort à l'endroit des journalistes. « Vous devez faire attention, même si je vous tuais on ne peut rien me faire car j'ai des militaires en tant que parlementaire », avait-il déclaré.

C'est sur intervention de M. Felix Djanga, rapporteur à l'assemblée provinciale du Maniema, que M. Makoko avait quitté les locaux de la Radio.

GABRIEL WAMENYA, journaliste à la Radio Okapi (projet commun Nations Unies et La Fondation Hirondelle) antenne de Kindu, chef lieu de la province du Maniema, dans le sud-est de la RDC, était arrivé précipitamment à Kinshasa, le mercredi 19 mars 2008, après avoir reçu des menaces de mort proférées à son téléphone par des inconnus.

Le journaliste avait diffusé sur Radio Okapi, en date du 12 mars 2008, une information selon laquelle le chef d'antenne de la Fédération des entreprises du Congo M. Séverin Kizozo avait détourné la somme de 10 mille dollars destinée au trésor

RD Congo

public. Cette somme était versée par un négociant sud-africain à LUBUTU, territoire situé à 400 km au Nord de Kindu.

A la suite de la diffusion de cette information, le journaliste affirmait avoir reçu un appel téléphonique anonyme, lui disant « fais attention, nous allons te tuer comme on a tué Serge Maheshe et Radio Okapi continuera toujours à émettre ». Craignant pour sa vie, le journaliste avait dû quitter son lieu de travail pour se réfugier à Kinshasa.

AUSTÈRE MALIVIKAYALALA, journaliste à la RTNC (Radio Télévision Nationale Congolaise) station locale de Butembo (2^{ème} ville province du Nord-Kivu, Est de la RD Congo) et correspondant de la Radio Canal Afrique, émettant à partir de l'Afrique du sud, avait reçu, samedi 10 mai 2008, un appel téléphonique le menaçant de mort.

L'interlocuteur du journaliste, qui s'était présenté comme étant le capitaine Ndaliko du PARECO (Parti des Résistants Congolais, mouvement armé basé à l'est de la RD Congo) lui avait précisément déclaré : « je vais te tuer avant que la cour pénale internationale ne nous arrête ».

Selon le journaliste, cette menace serait liée à la diffusion, le 23 avril

2008 au cours de l'édition matinale des informations de Canal Afrique, d'une interview des trois enfants soldats du PARECO qui avaient fui les affrontements à Kirumba (localité située à 110 km de la ville de Butembo) et qui avaient décrit les maltraitances qu'ils subissaient de la part de leurs chefs respectifs dont un certain Lafontaine et Ndaliko.

Le journaliste avait, en outre, affirmé craindre pour sa vie dans la ville de Butembo en proie à une insécurité récurrente.

LA RADIO TÉLÉVISION MWANGAZA (RTM), chaîne privée émettant à Lubumbashi, capitale de la province du Katanga (au sud est de la Rd Congo), avaient été victime d'une campagne de dénigrement, orchestrée depuis samedi 24 mai 2008, par M. Honoré Kazadi Lukonde Ngube Ngube, présenté comme un partisan de M. Moise Katumbi Chapwe, Gouverneur de la province du Katanga.

Au cours d'une conférence de presse donnée samedi 24 mai 2008 au cercle privé Makutano à Lubumbashi, M. Ngube Ngube avait vilipendé et accusé publiquement et sans fondement la RTM d'être « un media de la haine qui véhicule le tribalisme et qui divise les Katangais ». Cette conférence de presse pleine d'accusations et de diatribes était diffusée en boucles par principalement trois medias : La

RD Congo

RTNC (Radiotélévision Nationale Congolaise, medias publics dont les principaux responsables travaillent pour le compte du gouverneur de la province en tant que conseillers), RTN (Radiotélévision Nyota, propriété du Gouverneur) et Radio Télévision Wantashi (très proche du gouverneur de province).

Selon Rose Lukano, Directrice Générale de la RTM, cette campagne de dénigrement serait liée à l'indépendance et au professionnalisme dont fait preuve son medias. Plus particulièrement, la rédaction de la RTM avait pensé que le problème serait parti de la diffusion d'un reportage sur un projet de construction d'une route par une société minière de la place et auquel le gouverneur de la province serait opposé, contrairement à la majorité de la population interrogée par la RTM qui saluait et encourageait cette initiative. Rose Lukano avait affirmé que dans ce reportage, toutes les opinions s'étaient exprimées.

Théophile NDUNGI PHANZU, journaliste à la télévision Planète TV, chaîne privée émettant à Kinshasa, capitale de la RD Congo, avait reçu, lundi 9 juin 2008, sur son téléphone cellulaire un message anonyme le menaçant de mort.

Le journaliste se préparait à se rendre au service lorsqu'il avait aperçu sur son téléphone le message disant : « Nous vous avons bien identifié. Vous monsieur Théophile.

Continuez à faire obstruction à la justice. Mais ce matin déjà, vous aurez la démonstration que force reste à la loi. Comme vous excellez tous à l'instar de votre patron à la vie de hors la loi, nos services seront sur vous dès chez vous à Kauka ou à Planète. Puis nous nous occuperons de votre vénérée d'escroc d'Anita. L'homme a toujours été avisé de sa mort. Vous penserez à ce SMS, il sera tard. »

Selon Ndungi, ces menaces seraient liées au différend qui opposait Molière TV à Planète TV où il preste en qualité de chargé de production. Molière TV, chaîne suspendue par la HAM (Haute autorité des Medias) depuis quelques mois, avait accusé Planète TV d'utiliser illégalement sa fréquence d'émission (le canal 62).

Pris de peur, après ce message, le journaliste avait porté plainte contre inconnus à la Direction des Renseignements Généraux et Services Spéciaux de la Police Nationale (Kin-Mazière).

Robert SHEMAHAMBAMBA, journaliste à la radio communautaire Mitumba, station émettant à Uvira, dans la province du Sud-Kivu, était entré en clandestinité, samedi 10 mai 2008, pour échapper aux agents de l'ANR (Agence Nationale des Renseignements) qui le recherchaient.

Shemahamba avait diffusé l'intégralité de la conférence de presse tenue,

RD Congo

le jeudi 08 Mai 2008, par M. Okito Albert, chef de poste de la DGM (Direction Générale des Migrations)/Uvira, à son bureau au cours de laquelle M. Okito avait fustigé le « comportement indigne » de M. Elie Lungumbu, Directeur provincial de l'ANR, qui se serait permis lors de sa visite à Uvira d'arrêter quatre agents de la DGM.

Mécontent des propos de M Okito, Elie Lungumbu avait intimé l'ordre à ses agents de saisir la cassette contenant les propos du chef de la DGM/UVIRA.

Convoqué à l'ANR, le journaliste avait refusé de s'y rendre. Suite à ce refus, M. Paulin Kyungwa, chef de division de l'ANR/UVIRA, avait ordonné à ses agents de poursuivre le journaliste et de l'arrêter. Depuis lors, le journaliste vit en clandestinité.

Donat M'BAYA TSHIMANGA et Tshivis TSHIVUADI, respectivement président et secrétaire général de JED (Journaliste en danger), organisation indépendante et non partisane de défense et de promotion de la liberté de la presse, Réseau d'alertes de l'OMAC (Organisation des Médias d'Afrique Centrale), basée à Kinshasa, capitale de la RD Congo, avaient reçu, un e-mail dans leurs adresses professionnelles, samedi 05 juillet 2008, les menaçant de mort à partir de l'adresse Pprd Congo « patrie.ppdv@yahoo.com »

Dans ce message signé « MKL, chargé d'analyse au Service d'information Nationale », et dont l'objet était « Répondez-nous », l'auteur reprochait aux deux responsables de JED d'avoir adressé, en date du 10 mars 2008, une lettre ouverte aux chefs d'Etats de la CEEAC (Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale) réunis à Kinshasa, et revenait encore une fois sur l'affaire de l'assassinat du journaliste Franck Ngyke et de son épouse, en les accusant d'être en possession d'un « document négatif sur le Président Joseph Kabila en provenance de l'Afrique du Sud où le feu Dunn Bonsangs Nkaongami en a trouvé son sort »

L'auteur avait terminé son message en disant « Voilà que tant des gens en ont payé le prix et cela peut être votre cas aussi n'importe quand surtout que nous sommes avec vous ici sans que vous nous identifiez. On l'aurait déjà fait si facilement mais le moment viendra comme ça s'est passé avec l'imposteur Dunn qui vient de rejoindre la liste de ce qui l'ont précédé : Mwamba, Kangundu, P Lukusa...la liste est longue »

Tshivis TSHIVUADI, Secrétaire Général de JED, a reçu, lundi 14 juillet 2008, entre 19h30 et 19h45 sur son téléphone portable, un appel d'une dizaine de minute émis à partir du numéro : 243 81 86 879. Au cours

RD Congo

de cet appel anonyme, et sur un ton extrêmement menaçant, le correspondant avait quasiment réitéré toutes les menaces contenues dans le message e-mail, en ajoutant qu'ils avaient mis beaucoup des moyens en jeu pour mettre hors d'état de nuire l'imposteur Dunn. Et qu'ils avaient des preuves que les responsables de JED étaient en contact avec ce monsieur qui leur aurait remis un document qui, s'il était publié, nuirait à l'image du Président au niveau national et international. Il avait terminé en disant : « Votre collègue Franck n'a pas été tué, c'est lui-même qui s'est fait tué. Vous devez rester en contact avec nous seulement par e-mail si vous ne voulez pas aussi être tués ».

Modeste SHABANI Bin FWENI, journaliste à la radio Sauti-ya-Mkaaaji, station privée émettant à Kasongo, district de la province du Maniema, au nord-est de la RD Congo, avait reçu, dimanche 21 septembre 2008, des menaces de mort au téléphone de la part de l'administrateur de district M. Jean-Bosco Ubetenga Botesa.

Selon Shabani, ces menaces font suite à la diffusion, jeudi 18 septembre 2008, sur sa radio, de l'émission « Expression citoyenne » qui débattait sur : « la décentralisation et la bonne gouvernance en RDC ».

Me Jean Claude USENI, invité dans cette émission à micro baladeur, s'était joint à la population pour critiquer la politique de l'administrateur de district consistant à « peindre des maisons sans porte ni fenêtre », selon son expression. Quelques minutes après l'émission, les agents de l'ANR (Agence National de Renseignement) étaient passés à la station à la recherche du journaliste.

Depuis la diffusion de cette émission, le journaliste recevait des appels téléphoniques de la part de M. Ubetenga qui lui disait : « on verra, où bien c'est toi où c'est moi dans ce district ». Depuis lors, le journaliste est entré en clandestinité.

JEFF KANDE, journaliste à la radio-télévision Amazone (RTA), chaîne privée émettant à Kananga, capitale de la province du Kasai Occidental, au centre de la RD Congo, avait reçu, lundi 25 août 2008 des appels téléphoniques anonymes le menaçant de mort imminente.

Ces menaces faisaient suite à la diffusion dans l'émission « Tshiambi-bwa-Tshinyi » qui signifie, « Pourquoi ne pas en parler » qui avait consacré son numéro du mercredi 20 août 2008 à la problématique de « La rentrée scolaire face au développement de la province », le présentateur

RD Congo

avait prédit l'échec de la rentrée des classes si les revendications salariales des enseignants n'étaient pas satisfaites.

Pendant l'émission, Kande avait reçu un appel téléphonique d'un inconnu lui disant: « Si la rentrée scolaire est boycottée le lundi 01 septembre 2008, c'est toi qui prendra en charge les enseignants ; au cas contraire, nous savons là où tu restes et tu vas le payer cher ».

Quelques jours après, des personnes se présentant comme des agents de l'ANR (Agence Nationale des Renseignements), avaient surgi à la Radio à la recherche du journaliste. Ce dernier avait réussi à s'échapper à l'insu de ces agents. Pris de peur, le journaliste avait décidé d'entrer en clandestinité.

NEVENATACHAMAKENGELE ET FANFAN KOKO, respectivement journaliste et caméraman à la radiotélévision GLOBAL TV, chaîne privée émettant à Kinshasa, capitale de la RD Congo, étaient entrés en clandestinité, depuis vendredi 19 septembre 2008 jusqu'à la rédaction du présent rapport, pour échapper à leur arrestation par des éléments de la police judiciaire du parquet qui les recherchent.

Cette clandestinité est liée à la diffusion sur leur chaîne, jeudi 11 septembre 2008, en page magazine,

d'une conférence de presse tenue mercredi 10 septembre 2008, par le député Né Muanda Nsémi, Chef spirituel de la secte politico-religieuse Bundu Dia Kongo (BDK). Dans ses déclarations, le chef spirituel du BDK qui siège sur les bancs de l'opposition à l'Assemblée Nationale, avait accusé des membres du pouvoir à Kinshasa d'être à la base de la situation qui prévaut à l'Est de la République Démocratique du Congo où les forces armées de la RDC (FARDC) s'affrontent aux troupes insurgées de Laurent Nkunda au Nord Kivu. Makengele et KoKo avaient couvert cette conférence de presse.

Le parquet de Grande Instance de Kinshasa/Gombe avait émis des mandats d'amener à leurs charges. Makengele et KoKo déclaraient avoir reçu des appels anonymes les menaçant d'arrestation immédiate.

Depuis lors, ils vivent en clandestinité.

SAMY SHAMAMBA, directeur du journal Grands Lacs News, bimensuel privé paraissant à Goma, capitale du Nord Kivu, à l'est de la RD Congo, avait été victime, le 8 août 2008, des menaces des morts verbales proférées contre lui par un groupe des jeunes incités par M. Jason Luneno, président de la société civile du Nord-Kivu.

RD Congo

Au cours d'une conférence de presse donnée jeudi 8 août 2008 à l'hôtel Ihussi à Goma par M. Denis Kalume Numbi, ministre de l'intérieur, décentralisation et sécurité, le journaliste avait demandé au ministre de l'intérieur d'étendre l'autorité de l'Etat à Walikale où le colonel Samy Matumo se considérait comme un potentat en chassant tous les services de l'Etat.

Après cette conférence de presse, un groupe des jeunes conduits par M. Jason Luneno avait menacé le journaliste en disant « Nous te tuons et nous te ferons disparaître si tu continues à critiquer le colonel Samy ». C'est sur intervention des journalistes présents à ce point de presse, que Samy Shamamba avait été protégé et ramené chez lui.

JEAN-PAUL BASILA, journaliste de Radio Okapi à Bunia, dans le district de l'Ituri au Nord-est de la RDC, avait subi des menaces de la part des officiers des Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC), qui s'affrontaient avec une nouvelle milice armée dans cette partie de la RDC.

Basila était accusé « de donner à la radio des informations qui font plus la propagande des miliciens et qui humilient l'armée nationale ».

Dans un rapport qu'il avait adressé, lundi 06 octobre 2008 à la MONUC

et dont une copie était parvenue à JED, Basila rapporte que dans un entretien téléphonique, samedi 04 octobre 2008, avec le capitaine Charles BOYEKA (officier de liaison des FARDC avec la MONUC à Bunia), ce dernier l'avait informé que « le bureau de l'Etat Major opérationnel des Fardc à Bunia venait de conclure qu'il roulait pour le compte des miliciens et que des dispositions sont prises pour le faire taire ».

Le même samedi aux alentours de 18h30, le journaliste affirmait qu'un officier chargé de la logistique de l'armée nationale et répondant au nom de Major Jean-Jacques, lui avait réitéré les mêmes menaces des autorités militaires locales devant témoins.

Selon le journaliste, ces menaces faisait suite à la diffusion, vendredi 03 octobre 2008, sur les antennes de Radio Okapi, de l'information selon laquelle lors des combats ayant opposés les FARDC aux miliciens, les forces loyalistes avaient reconquis et ensuite perdu la localité de Kagaba aux alentours de Bunia.

Les autorités militaires basées à Bunia fustigeaient également le fait que dans le journal parlé de radio okapi diffusé samedi 04 octobre 2008, le journaliste avait fait état du soutien logistique dont les FARDC auraient bénéficié de la part de la MONUC dans la reprise de la localité de Kagaba. Ces informations

RD Congo

étaient considérées comme étant de la propagande en faveur des miliciens.

GISÈLE KAJ, journaliste et secrétaire de rédaction à la Radio Okapi (projet conjoint de la Mission des Nations Unies en RDC et la Fondation Hirondelle), station de Goma, capitale provinciale du Nord-Kivu, avait été victime de stigmatisation et des diverses menaces de la part du gouverneur de la province du Nord-Kivu, M. Julien PALUKU.

Selon plusieurs témoignages recueillis par JED et confirmés par la victime et la Radio Okapi, en date du 18 octobre, M. PALUKU avait dit au chef de bureau de la Monuc (Mission des Nations Unies en RDC) à Goma qu'il « en voulait » à la journaliste KAJ parce qu'elle traite partiellement les informations et qu'elle a « des accointances avec le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) de Laurent NKUNDA ».

A l'issue d'une autre entrevue accordée à un autre journaliste de la Radio Okapi, dans son cabinet, le gouverneur du Nord Kivu avait dit à ce dernier : « j'espère que tu ne seras pas comme tes autres collègues qui sont membres du CNDP ».

Bien plus, le dimanche 30 novembre 2008, à l'issue de la conférence de presse que le gouverneur avait tenue en sa résidence à Goma à laquelle Radio Okapi était représentée par son journaliste Jules NGALA, le gouverneur, devant témoins, s'est

d'abord attaqué à la Radio Okapi qu'il avait qualifié de « négativiste » avant d'accuser une fois de plus Gisèle KAJ de ne « pas faire correctement son travail et de ne pas être patriote », pour avoir diffusé des interviews de M. Bertrand BISIMWA, porte-parole du CNDP.

Ces menaces avaient été reprises et amplifiées par la garde rapprochée de M. PALUKU. Au début du mois de novembre, un témoin avait rapporté à Radio Okapi les propos d'un groupe des policiers commis à la garde du Gouverneur accusant à leur tour Gisèle KAJ d'être de mèche avec la rébellion. « Gisèle KAJ est membre du CNDP. Le gouverneur le sait, parce qu'il s'en plaignait. Il sait aussi que KAJ est l'une des concubines de M. NKUNDA MIHIGO », avaient déclaré en substance les policiers.

Le 22 novembre 2008, le lendemain de l'assassinat à Bukavu, de Didace NAMUJIMBO, journaliste de Radio Okapi, un policier commis à la garde de M. PALUKU, avait affirmé en lingala « bakomi lisusu koboma ba journalistes ya Radio Okapi. Donc, biso pe tokoki koboma misusu awa. » (Les assassinats des journalistes de Radio Okapi ont repris. Donc nous également nous pouvons en faire autant ici). Ce à quoi un autre policier répondra : « Gisèle KAJ alekaka lekaka awa na mutuka na ye ya pembe. Soki ko boma ye ezali facile » (Gisèle KAJ passe souvent par ici à bord de sa voiture de couleur blanche. C'est facile de la tuer).

RD Congo

PRESSIONS ADMINISTRATIVES, ECONOMIQUES OU JUDICIAIRES

JUSTIN KABASELE, journaliste à la Radiotélévision Kasai Horizons (KHRT), une chaîne privée de Radio et télévision émettant à Mwene-Ditu, deuxième ville de la province du Kasai Oriental (au centre de la RD Congo), avait été condamné, le mardi 12 février 2008, pour imputations dommageables à 12 mois de prison ferme et au paiement d'une amende de 750.000, 00 FC (soit 1.400 \$ US) par le tribunal de paix de Mwene-Ditu.

Dans une émission consacrée aux mœurs dénommée « Kashiba Ntota » (Traduction: Alarme) du 15 mai 2007, Justin Kabasele avait accusé un fonctionnaire de Mwene-Ditu d'entretenir des relations extraconjugales. Le journaliste est en liberté et ses avocats ont interjeté appel. Aucune audience n'a eu lieu à ce jour.

GENEVIEVE INAGOZI, BRIGITTE MOPANE, FABRICE WAZONGO, PONTIEN TSHISUNGU, ANGÈLE MABILA, GUY MATUNDU, DADA SHABANI, CHRISTINE LENZO, NICOLE DIBAMBU, NTUMBA MATULU et IDA TANGU, respectivement journalistes et monteur à la Radio Télévision Nationale Congolaise (RTNC), avaient été suspendus pour une

durée indéterminée par le comité de gestion de la RTNC, dans une lettre signée par M. Oscar KABAMBA KASONGO, directeur des informations télévisées, qui les accusait d'appartenir à « une organisation mystérieuse à visée subversive au sein de l'entreprise ».

Cette décision était intervenue dix-sept jours après la suspension infligée au journaliste NTUMBA MATULU par M. KIPOLONGO MUKAMBILWA, Administrateur Délégué Général de la RTNC. Il avait motivé sa décision par le fait que le journaliste avait diffusé, le mercredi 12 novembre 2008 au journal du soir, les images d'une marche des congolais de Bruxelles qui protestaient contre la guerre à l'est de la RDC dans lesquelles on pouvait apercevoir une pancarte « appelant le chef de l'Etat congolais, M. Joseph KABILA, à démissionner ». Il lui était également reproché d'avoir modifié le conducteur du journal télévisé sans en avoir informé la hiérarchie.

Outre cette suspension, le journaliste avait reçu, lundi 17 novembre 2008, une invitation de l'ANR (Agence nationale des renseignements) à laquelle il avait répondu, d'abord, vendredi 21 novembre 2008, ensuite, mardi 25 novembre 2008, sans être entendu, M. Gilbert KATUTWA, Directeur du

RD Congo

cabinet de l'administrateur général de l'ANR, qu'il avait convoqué étant malade.

Après avoir reçu du ministère de tutelle une longue déclaration du gouvernement congolais contre les événements de l'Est du pays qui entraient dans le cadre de la « campagne médiatique contre les auteurs des atrocités au Nord-Kivu », le journaliste TUMBA avait intégré ces images de la marche de colère de congolais de Bruxelles estimant qu'elles pouvaient être utiles également à la même campagne médiatique.

Le journaliste avait monté et éloigné toutes les images susceptibles de « vexer » le gouvernement. Tous les calicots et autres pancartes qui étaient en avant plan s'en prenaient à Nkunda et condamnaient la guerre.

Au sujet de la pancarte « Kabila doit partir », NTUMBA ne l'avait pas vue, petite, elle était enfouie au fond du groupe des manifestants.

SIMON KALENGA, directeur du journal « Parlons Santé et développement », un trihebdomadaire paraissant à Kinshasa, capitale de la République Démocratique du Congo, avait été cité à comparaître devant le juge du tribunal de paix de Kinshasa Ndjili le 10 mars 2008 sur plaintes de M. Joseph MUKENDI wa MULUMBA. Le journaliste avait été acquitté, vendredi 18 juillet 2008, par la même juridiction après plusieurs audiences.

Il était poursuivi pour imputations dommageables, pour avoir publié dans son édition n°94 du 10 janvier 2008, un article intitulé « UDPS : La cabale dévoilée ».

Dans cet article contenant une interview que le journaliste avait accordée à M. Ntita Corneille qui avait déclaré : « ... Me Mukendi poursuivra ses propos en disant que Tshisekedi n'était pas le premier leader du Kasai, il a eu à remplacer les Albert Kalonji, Joseph Ngalula, Kadima Tshivo, Mukenge Shabantu, Luboya et Luakabuanga. Comme jeunesse montante, Tshisekedi les a remplacés sans que cela soit mal vu. Mais pourquoi aujourd'hui, au moment où il a pris l'âge, qu'il n'est plus capable ni de diriger le parti, ni d'assurer les charges politiques au niveau du pays, pourquoi la jeunesse montante actuelle ne peut-elle pas prendre la relève ? »

Le tribunal avait déclaré non fondé en fait et en droit l'infraction dont le journaliste était poursuivie.

MARCEL TSHISHIKU, journaliste au journal « la Tempête des tropiques », quotidien paraissant à Kinshasa, Capitale de la R.D.Congo, avait été convoqué mardi 04 février 2008 à 12 heures à la brigade criminelle de la police judiciaire près la cour d'appel de Kinshasa/ Gombe sur une plainte de M. Walter Nshimba Sendwe, conservateur des titres

RD Congo

immobiliers de la circonscription de la Tshangu.

Il était reproché au journaliste d'avoir, dans l'édition n° 3330 du jeudi 27 décembre 2007, publié un article intitulé « Violation du code foncier dans la circonscription de la Tshangu : Le conservateur Walter Nshimba au banc des accusés. » Dans cet article, le journaliste avait accusé M Nshimba de confisquer et de revendre les terrains non mis en valeur par leurs propriétaires en violation du code foncier.

L'affaire était restée pendante devant la brigade criminelle de la police judiciaire près la cour d'appel de Kinshasa/Gombe car le journaliste ne s'y était jamais présenté par crainte d'être arrêté.

Eddy ABASIKO MANGO, journaliste à la RTNC (Radio télévision nationale congolaise) station de Kisangani, dans la Province Orientale (à l'est de la Rd Congo), avait été suspendu de ses fonctions vendredi 23 mai 2008 pour une durée de trois mois par M. BWANDE BWANAPUWA, Directeur provincial de la RTNC/Orientale, pour avoir donné la parole à des opérateurs économiques qui avaient critiqué le Gouverneur de province.

Le journaliste avait, dans son émission dénommée « Loba Toyoka » (parle et on t'écoute), du 21 mai 2008, interviewé deux opérateurs économiques de la place et membres

du parti au pouvoir Le PPRD (Parti du Peuple Pour la Reconstruction et le Développement) M. Mapela et M. Mosindo soleil.

Au cours de cette émission, les deux opérateurs économiques avaient déploré le manque criant d'électricité, le taux élevé du chômage et avaient fustigé « la recherche effrénée des intérêts de la part de certaines autorités politiques de la ville de Kisangani ».

A la suite de cette émission, le directeur provincial avait été convoqué au cabinet du Gouverneur de province. C'est à son retour qu'il avait pris la mesure de suspendre le journaliste et son émission de la grille des programmes au motif « d'avoir toléré des propos contraires à la ligne éditoriale de la RTNC ».

ACHILLE KADIMA MULAMBA, directeur de publication du journal Africa News, hebdomadaire privé paraissant à Kinshasa, capitale de la RD Congo, avait été acquitté, jeudi 28 août 2008 par le tribunal de paix de Kinshasa/Gombe siégeant en matière répressive au premier degré. Dans son jugement, le tribunal de paix de Kinshasa/Gombe avait déclaré non établie en fait et en droit l'infraction de diffamation mise à charge du journaliste.

Le journaliste était poursuivi pour avoir publié dans son édition n° 189 du jeudi 15 juin 2008 un

RD Congo

article intitulé « Il voulait remplacer son mentor arrêté : le coup contre Bemba Makila a échoué ». Il était cité à comparaître devant le tribunal de paix de Kinshasa/Gombe, mardi 02 juillet 2008, sur plainte de M. José MAKILA SUMANDA.

Dans cet article, le journaliste avait affirmé : « qu'à la suite de l'arrestation, à la demande de la CPI (Cour Pénale Internationale), M. Jean Pierre Bemba, président du MLC, le gouverneur José Makila (Présenté par le journal comme neveu de Jean Pierre Bemba) avait multiplié des manœuvres afin de prendre la tête du parti. Pour cela, à en croire toujours le journal, il aurait réuni les originaires de la province de l'Equateur dans un restaurant de Kinshasa afin de réaliser son coup ».

COULEUR **TÉLÉVISION,**
AFRIKA TV, BRT (BUSINESS
RADIOTÉLÉVISION) AFRICA,
RLTV (Radio Lisanga Télévision)
et **CANAL 5**, cinq chaînes de

télévision ainsi que **BRT FM** et **AFRICA FM**, deux stations de radio, tous émettant à Kinshasa, avaient été interdits de diffusion le 09 septembre 2008 par un arrêté ministériel signé par M. Bongeli Yeikelo Yato, ministre de la communication et médias, pour non respect des conditions légales de diffusion des entreprises privées du secteur audiovisuel en RDC.

Hormis Canal 5, les quatre autres médias, avaient été autorisés à nouveau à émettre par un arrêté ministériel signé le 16 septembre 2008 mais n'avaient repris que le 10 novembre pour Couleurs TV, le 28 octobre pour RLTV et BR FM. Si Couleurs TV et Africa TV devaient leur réouverture à l'introduction des récépissés qui manquaient à leurs dossiers, les chaînes de télévision BRT et RLTV n'avaient introduit qu'un recours chacun du fait qu'ils étaient en ordre administrativement au moment de leur fermeture.

ENTRAVES A LA LIBRE CIRCULATION NATIONALE OU INTERNATIONALE DE L'INFORMATION

Maurice MULAMBA NYUNYU, journaliste au journal Kuya Kumpala (aller de l'avant), bimensuel privé paraissant à Kananga, capitale de la province du Kasai Occidental (au centre de la RD CONGO), avait été interdit par un groupe des policiers de

couvrir, jeudi 6 juin 2008, une marche de l'UN (Union pour la Nation, plate forme politique du sénateur Jean Pierre Bemba) qui manifestait pour la libération du sénateur Jean Pierre Bemba incarcéré fin mai en Belgique.

RD Congo

Le journaliste était arrivé au niveau du quartier général de la Monuc (Mission Observation des Nations Unies au Congo) où les partisans de l'« UN » s'étaient rassemblé afin de déposer un mémorandum, quand un groupe des policiers avait surgi en intimant l'ordre au journaliste de vider le lieu en disant « Nous n'avons pas besoin de la presse ici ».

Le journaliste avait obtempéré en quittant rapidement le lieu.

FREDDY BAHATI, cameraman à la RTNC (Radiotélévision Nationale Congolaise), chaîne publique émettant à Kinshasa, station de Bukavu, au sud-est de la RD Congo, avait été pris en otage, dimanche 27 juillet 2008 pendant près de 4 heures par des étudiants de l'ISDR (Institut Supérieur de Développement rural) pour avoir filmé la manifestation de revendication du rétablissement du courant électrique interrompu depuis deux semaines sur le site de leur institut.

Selon M. Kalume Kavue Katumbi, directeur provincial de la RTNC Bukavu, le cameraman avait été surpris, pendant qu'il prenait les images, par des étudiants qui avaient surgi et l'avaient amené en promettant de ne le relâcher qu'au cas où l'autorité provinciale trouvait une solution à leur revendication.

C'est vers 13h00, sur intervention de M Claude Kitabala et de M. Prosper

Mushobekwa, respectivement vice-gouverneur de la province du Sud-Kivu et maire de la ville de Bukavu, que le journaliste avait été relâché avec sa camera contenant toutes les images prises.

GLOBAL TV, chaîne privée, émettant à Kinshasa, capitale de la République Démocratique du Congo, avaient été attaquées au quartier Binza Pigeon en pleine nuit, Vendredi 12 septembre 2008 vers 1h00 du matin par un groupe des policiers en civil et d'autres en tenue de policier.

Lors de cette expédition punitive, tout le matériel de diffusion de la chaîne, notamment des caméras, des micros, des tables de mixage, des câbles et des cassettes avait été emporté et le signal d'émission de cette chaîne de télévision avait été interrompu.

Cette attaque faisait suite à la diffusion sur leur chaîne, jeudi 11 septembre 2008, en page magazine, d'une conférence de presse tenue par le député Né Muanda Nsémi, Chef spirituel de la secte politico-religieuse Bundu Dia Kongo (BDK). Dans ses déclarations, le chef spirituel du BDK qui siège sur les bancs de l'opposition à l'Assemblée Nationale, avait accusé des membres du pouvoir à Kinshasa d'être à la base de la situation qui prévaut à l'Est de la République Démocratique du Congo où les forces armées de la RDC (FARDC)

RD Congo

s'affrontent aux troupes insurgées de Laurent Nkunda au Nord Kivu.

MOLIERE TV, chaîne de télévision privée, émettant à Kinshasa, capitale de la RD Congo, avait été attaquée, vendredi 27 septembre 2008, à 2 h00 du matin par une douzaine des policiers en tenue et cagoulés.

Peu après 2H00 du matin, une douzaine de Policiers en tenue et cagoulés avaient débarqué de trois jeeps de la Police de couleur blanche avec gyrophares et une Pick-up double cabine, dans le quartier Binza Pigeon à Kinshasa/Ngaliema où se trouvent logés, depuis quelques temps, les studios de MOLIERE TV.

Après avoir coupé l'électricité dans le quartier et dispersé une famille qui veillait à un deuil dans les environs, les policiers avaient forcé l'entrée des studios de la chaîne de Télévision et emporté l'émetteur, les caméras et micros, les tables de mixage audio et vidéo, un PC de montage, des cassettes et DVD ainsi qu'un générateur d'électricité.

Les raisons officielles de cette attaque ne sont pas connues. Face à cette confusion délibérée, MOLIERE TV avait saisi la justice qui s'était prononcée en sa faveur. Mais, en dépit de cette décision de justice, le ministre de la communication et des médias s'était toujours opposé avec véhémence à

la reprise des émissions de MOLIERE TV allant jusqu'à dire, selon M. Léon Nembalemba, propriétaire de cette Chaîne, que « tant que lui (le ministre) sera vivant, MOLIERE TV ne diffusera plus ».

LA RADIO COMMUNAUTAIRE USHIRIKA (RACOU), seule radio présente à Kiwanja, localité située à 75 km de Goma, capitale provinciale du Nord Kivu, à l'Est de la RDC avait été pillée, mardi 04 novembre 2008, par les hommes du CNDP (congrès national pour la défense du peuple, faction rebelle dirigée par le général déchu Laurent Nkunda) dans la foulée des affrontements qui les avaient opposés aux combattants Maï Maï du Pareco (Parti des Résistants Congolais) dans la localité de Rutshuru.

Tous les journalistes travaillant pour cette station de radios s'étaient dispersés pour échapper à ce qui ressemblait à une action de représailles. Dans cette foulée, Alfred Munyamaliza Bitwahiki Njonjo, journaliste présentateur du journal parlé à kinyarwanda à la même radio avait vu sa maison attaquée et incendiée. Le journaliste, donné pour mort assassiné lors de ces affrontements par plusieurs sources, avait dans un entretien téléphonique, Njonjo affirmé qu'il s'était réfugié dans un campement de la MONUC (mission onusienne en RDC) par crainte pour sa vie.

RD Congo

Tableaux synthèse des violations de la liberté de la presse en RD Congo

Tableau 1. : Synthèse des violations en 2008

N°	TYPLOGIE DES VIOLATIONS	Nombre	%
1.	Journalistes/Professionnels des médias assassinés	01	0.91
2.	Journalistes portés disparus	00	0.00
3.	Journalistes en prison (au moment de la publication du rapport	02	1.82
4.	Journalistes Incarcérés	06	5.45
5.	Journalistes interpellés	39	35.45
6.	Journalistes agressés, maltraités ou torturés	17	15.45
7.	Journalistes/Médias menacés ou harcelés	17	15.45
8.	Pressions administratives, économiques ou judiciaires	23	20.91
9.	Entraves à la libre circulation nationale ou internationale de l'information	05	4.54
	Total	110	100

Tableau 2. : Rappel de la situation en 2007

N°	TYPLOGIE DES VIOLATIONS	Nombre	%
1.	Journalistes/Professionnels des médias assassinés	02	1.60
2.	Journalistes portés disparus	00	0.00
3.	Journalistes en prison (au moment de la publication du rapport	00	0.80
4.	Journalistes Incarcérés	10	8.80
5.	Journalistes interpellés	54	12.80
6.	Journalistes agressés, maltraités ou torturés	15	20.00
7.	Journalistes/Médias menacés ou harcelés	23	22.40
8.	Pressions administratives, économiques ou judiciaires	45	16.17
9.	Entraves à la libre circulation nationale ou internationale de l'information	14	17.60
	Total	163	100

RD Congo

Tableau 3. :Tableau Comparatif Rapport 2007 - 2008

N°	TYPLOGIE DES VIOLATIONS	2007	2008	Evolution
1.	Journalistes/Professionnels des médias assassinés	02	01	-1
2.	Journalistes portés disparus	00	00	00
3.	Journalistes en prison (au moment de la publication du rapport	00	02	+2
4.	Journalistes Incarcérés	10	06	-4
5.	Journalistes interpellés	54	39	-15
6.	Journalistes agressés, maltraités ou torturés	15	17	+2
7.	Journalistes/Médias menacés ou harcelés	23	17	-6
8.	Pressions administratives, économiques ou judiciaires	45	23	-22
9.	Entraves à la libre circulation nationale ou internationale de l'information	14	05	-9
	Total	163	110	-53

RD Congo

JED - Rapport Annuel 2008

Tableau 4 : Synthèse des violations par province

N°	TYPOLOGIE DES VIOLATIONS	Kin	B-C	BDD	EQ	K-OC	K-Or	KAT	MAN	N-K	S-K	PO.	Tot
1.	Journalistes/Professionnels des médias assassinés	00	00	00	00	00	00	00	00	00	01	00	01
2.	Journalistes portés disparus	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00
3.	Journalistes en prison (au moment de la publication du rapport	02	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	02
4.	Journalistes Incarcérés	02	00	01	00	00	00	00	00	02	00	01	06
5.	Journalistes interpellés	08	03	00	00	04	06	00	00	06	04	08	39
6.	Journalistes agressés, maltraités ou torturés	10	00	00	00	00	00	04	01	02	00	00	17
7.	Journalistes/Médias menacés ou harcelés	07	00	00	00	01	00	01	04	03	01	00	17
8.	Pressionsadministratives,économiques ou judiciaires	21	00	00	00	00	01	00	00	00	00	01	23
9.	Entraves à la libre circulation nationale ou internationale de l'information	02	00	00	00	01	00	00	00	01	01	00	05
Total		52	3	1	00	06	07	05	05	14	07	10	110

Tableau 5 : Evolution de 1998 à 2008

N°	TYPOLOGIE DES VIOLATIONS	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Tot
1.	Journalistes/Professionnels des médias assassinés	00	00	01	00	00	00	00	01	02	02	01	07
2.	Journalistes portés disparus	01	00	00	00	00	01	00	00	00	00	00	02
3.	Journalistes en prison (au moment de la publication du rapport)	02	03	04	01	01	00	00	02	01	00	02	16
4.	Journalistes Incarcérés	31	20	15	10	16	02	09	13	11	10	06	143
5.	Journalistes interpellés	10	30	23	14	16	23	14	41	16	54	39	280
6.	Journalistes agressés, maltraités ou torturés	01	08	14	05	04	11	06	08	25	15	17	114
7.	Journalistes/Médias menacés ou harcelés	04	08	08	08	10	07	17	11	28	23	17	141
8.	Pressions administratives, économiques ou judiciaires	21	36	15	04	11	13	16	16	20	45	23	220
9.	Entraves à la libre circulation nationale ou internationale de l'information	03	08	00	07	09	09	04	14	22	14	05	95
	Total	73	113	80	49	67	66	66	106	125	163	110	1018

SIX JOURNALISTES TUÉS EN 3 ANS!



Franck NGYKE KANGUNDU
Journaliste de « La Référence Plus »
Assassiné à Kinshasa, le 03 novembre 2007



Serge MAHESHE KASOLE
Journaliste de Radio Okapi,
tué à Bukavu, le 13 juin 2007



KAYILU MUTOMBO
Technicien de Maintenance de CCTV
tué à Kisanga (Lubumbashi), le 26 Mars 2006



Patrick KIKUKU WILUNGULA
reporter-photographe à l'ACP assassiné à
Goma, le 09 Août 2007



Louis MWAMBA BAPUWA
Freelance, tué à Kinshasa,
le 08 juillet 2006



Didace NAMUJIMBO
Journaliste de Radio Okapi, assassiné à
Bukavu, le 24 novembre 2008

ARRÊTONS CE MASSACRE.



Afrique Centrale

INTRODUCTION

L'année 2008 a été marquée, dans certains pays d'Afrique Centrale, par des situations politico-sécuritaires qui ont eu un impact sur les médias et la liberté de la presse.

L'instabilité politique et l'insécurité ont fait du Burundi l'un des cinq pays d'Afrique centrale où s'est commis les plus d'entraves à la liberté de la presse en 2008. L'assassinat de Mme Cécile NDIKUMANA, agent commercial de la RTNB (Radio Télévision nationale du Burundi) et la tentative d'assassinat de HILAIRE MINANI, caméraman de la même chaîne de télévision, dans des circonstances qui ne sont pas encore élucidées sont les cas les plus illustratifs de la situation sécuritaire dans ce pays qui a fait rêver la communauté internationale en 2006 par l'organisation des élections générales. Au regard de l'image reflétée par le Burundi en 2008, il n'est pas faut de dire que ce rêve tend à tourner au cauchemar tant pour la population que pour les médias.

Pour ne pas subir des peines d'emprisonnement comme Jean-Claude KAVUMBANGU, responsable du site internet *Net Press*, qui croupit en prison depuis le 09 septembre 2008 pour avoir écrit un article mettant en cause le président NKURUNZIZA, la plupart des médias occultent carrément les sujets mettant en cause le pouvoir en place.

Instance publique de régulation sensée protéger la liberté de la presse, le Conseil National de la Communication (CNC) s'est mué en instrument d'oppression des médias indépendants devenant ainsi le bras séculier du pouvoir. On note à titre illustratif, les harcèlements dont a été victime la Radio Publique Africaine (RPA) de la part du CNC, le 30 septembre 2008, brandissant même la menace de retirer la licence d'exploitation de la RPA, au cas où cette dernière refusait de diffuser in extenso un texte de mea culpa rédigé par le CNC pour des prétendus « torts causés aux tiers par un mauvais traitement des informations ». Cela sans citer ni une information précise incriminée ni les noms des personnes lésées.

Aussi, le public et les médias indépendants burundais ont été une fois de plus victimes des séquelles des longues années des guerres civiles. Toute personne se sentant lésée par une information pouvait s'estimer autorisée à se rendre justice. Ainsi, un groupe des démobilisés de l'armée burundaise avaient envahi, lundi 11 février 2008, les locaux de la RPA. Ils s'insurgeaient contre une série d'informations diffusée par cette radio révélant les violations des droits de l'homme dont seraient auteurs ces derniers.

Eu égard à la situation générale au Burundi, tous les espoirs suscités par la fin de la transition politique sanctionnée par des élections générales qui ont porté M. Pierre NKURUNZIZA, en 2006, au pouvoir sont encore loin de se réaliser surtout en ce qui concerne le respect de la liberté de la presse qui est un des indicateurs de la démocratie et de la bonne gouvernance.

Au Cameroun, dans son rapport 2007, JED s'inquiétait de la situation de la liberté de la presse dans ce pays. Un climat qui au lieu de s'améliorer a pris des allures encore dangereuses en 2008. Avec deux journalistes encore en prison, deux autres remis en liberté après plusieurs jours sous les verrous, une dizaine d'interpellations sans compter les cas d'agressions et autres entraves à la liberté de la presse, Le Cameroun s'est adjugé la palme du pays où s'est commis le plus d'atteintes à la liberté de la presse parmi les huit autres pays couverts par l'OMAC (21 cas enregistrés). La plupart des cas de violation de la liberté de la presse ont fait suite aux dénonciations de corruption ou de la mafia.

Il va sans dire que l'année 2008 a été notamment marquée par l'affaire «Albatros» du nom de l'avion présidentiel qui avait révélé au grand public l'implication des proches du président Biya dans les détournements des fonds.

Cette affaire était née suite à l'acquisition par le président Paul BIYA d'un nouvel avion présidentiel appelé à remplacer le vieil avion officiel de la présidence de la République. L'histoire commence en 2001. Après avoir dégagé un budget conséquent pour la réalisation de son projet, le président BIYA dépêche aux USA une délégation composée des haut-placés de son régime. Après trois ans des négociations et des tractations, le Boeing 767 acheté débarque au Cameroun avec comme surnom « l'albatros ».

Le grand oiseau vanté par des experts aéronautiques camerounais n'a pas tenu longtemps son prestige encore moins tout le bien qu'on disait de lui. Aux yeux d'un parterre des journalistes, le jour même du vol inaugural, avec la famille présidentielle à son bord, l'albatros incapable de décoller se pose en catastrophe sur l'aéroport international de Douala. C'est alors qu'éclate une affaire de détournement des fonds. L'albatros n'était pas un appareil neuf mais plutôt un avion d'occasion qui sera renvoyé quelques mois aux USA.

Cette histoire qui s'apparente à un scénario digne d'Hollywood n'a pas laissé indifférente la presse indépendante camerounaise qui malheureusement en a fait les frais. Pas moins de 10 journalistes ont été interpellés pour avoir cherché à connaître plus ou pour avoir publié des informations jugées confidentielles. A tout prendre, « L'albatros » était une affaire de corruption parmi des milliers d'autres qui impliquent des têtes couronnées du pays.

Au Congo-Brazzaville, s'il est vrai que le pays n'a pas connu des fortes tensions politiques, il n'est pas non plus faux de dire que la population ainsi que toutes les forces politiques ont vécu, en 2008, la fièvre de l'élection présidentielle de 2009. Aussi, Le parti au pouvoir a confirmé non seulement son hégémonie sur l'échiquier national, mais aussi a démontré sa détermination à combattre toute forme de critique des médias, ou par médias interposés, sur la gestion de la chose publique. A titre illustratif, Igor CAMEROUN, directeur de programme de DRTV a du passé une semaine derrière les barreaux pour avoir interviewé M. NIMI MANDINGOU, vice-président de l'Union Panafricaine pour la Démocratie et le Social (l'UPADS), un parti politique d'opposition. TPT (Télévision Pour Tous) a été condamné à une amende de 500 mille FCFA par un tribunal de Pointe Noire pour avoir invité deux opposants M. Félix DEMBA et M. Aimé MAMBOU, membres du Parti pour l'Alternance Démocratique (PAD). De manière générale, au Congo/Brazzaville les journalistes ne vont pas en prison. Les délits de presse ont été dépénalisés. Mais une chose est vraie, le débat démocratique dans les médias fait défaut, surtout à Brazzaville. Bon nombre de brazzavillois avouent volontiers qu'ils préfèrent suivre avec délectation les débats sur les radiotélévisions de Kinshasa plutôt que « les monologues » de Brazzaville.

Au Gabon, si le pays d'OMAR BONGO est parmi les pays où l'on a enregistré moins des cas d'atteinte à la liberté de la presse, c'est le Conseil National de la Communication (CNC), organe gabonais de régulation des médias mué en instrument d'oppression des médias, qui s'est illustré dans le musèlement de la presse indépendante. Le cas de la presse écrite est plus frappant. Accusé de diffamation contre Antoine YALANZELE, Directeur général de la caisse de sécurité sociale, le mensuel *Croissance Saine et Environnement* a été fermé sans ménagement par le CNC. *Tendance Gabon*, bimensuelle privée paraissant à Libreville a elle aussi subi les écarts du CNC. Sa faute, c'est d'avoir repris intégralement l'article du quotidien français *Le Monde* sur le patrimoine immobilier du président Bongo.

A coté des ces manquements du CNC, il faut relever la brutalité de la police gabonaise contre les journalistes particulièrement. Claude ADA MBOULA, caméraman de *TéléAfrica*, s'est brisé trois cotes après un passage à tabac par un groupe des policiers alors qu'il prenait les images du débordement de la police lors d'une manifestation contre la vie chère, le 25 avril 2008, à Libreville.

En Guinée équatoriale, pays fermé et policier, l'actualité était dominée par l'organisation des élections législatives et municipales du 4 mai. Comme depuis l'instauration du multipartisme en 1991, le Parti démocratique de Guinée équatoriale (PDGE) du président Teodoro Obiang Nguema et ses alliés les

avaient emportées. Le PDGE a raflé 89 sièges des 100 sièges du Parlement tandis que son allié de la «coalition électorale», regroupant neuf petits partis d'opposition dite «démocratique», en a obtenu 10. La Convergence pour la démocratie sociale (CPDS), la principale formation de l'opposition n'a eu qu'un seul siège contre deux dans la législature précédente. Le PDGE a aussi obtenu une très large majorité aux élections municipales avec 305 postes de conseillers, la «coalition électorale» en a gagné 14, et la CPDS 12 sur un total de 331 postes.

Ces scrutins n'étaient pas couverts par les médias étrangers et ont suscité plusieurs interrogations quant à leur régularité. *El Pais*, *La Vanguardia*, *El Periodico De Catalulinya*, *EFE*, *TVE*, respectivement quotidiens indépendants, agence de presse officielle et télévision publique espagnole s'étaient vus refuser, vendredi 2 mai 2008, les visas d'entrer en Guinée équatoriale pour la couverture de ces élections. Comme ce fut le cas pour JED il y a quelques années lors d'une mission.

Pour ce qui est de la Guinée équatoriale, l'absence des cas d'atteinte à la liberté de la presse n'est pas synonyme d'une ouverture démocratique, bien au contraire. Le président Obiang dirige le pays d'une main de fer depuis qu'il a renversé en 1979 son oncle Francisco Macias Nguema. Les principaux médias sont, directement ou indirectement, sous contrôle des membres de la famille présidentielle. La majorité des journalistes sont des véritables fonctionnaires. Même pour se réunir, ils doivent requérir l'autorisation du ministre de la communication. Rien ne filtre de ce pays.

En Centrafrique, à côté des turpitudes politiques auxquelles est confronté depuis le départ de l'ex- président Patassé cet Etat enclavé d'Afrique centrale, l'actualité a été dominée notamment par plusieurs manifestations contre la vie chère et divers dossiers de corruption dont le plus célèbre de l'année « l'affaire Areva » du nom du groupe nucléaire français Areva.

Areva avait signé un accord de long terme avec le gouvernement centrafricain pour l'exploitation du gisement d'uranium de Bakouma (est). Un accord win-win (gagnant- gagnant selon une expression chinoise) clamait l'entourage du Président Bozize. Au terme de cet investissement, l'uranium devrait commencer à sortir de la mine en 2010 et la production optimale être atteinte entre 2010 et 2013. L'exploitation par Areva du gisement faisait l'objet d'un contentieux entre le groupe et la Centrafrique qui avait initialement cédé la mine à la société anglo-canadienne UraMin. Areva avait racheté ses droits à UraMin en juillet 2007, un accord que le gouvernement avait alors jugé «irrégulier» estimant qu'il se faisait «au mépris des droits et intérêts du peuple centrafricain».

Vu l'engouement et l'intérêt qu'il avait suscité auprès de l'opinion publique centrafricaine sans oublier l'implication de plusieurs proches du pouvoir, ce dossier était délicat à traiter pour des journalistes soucieux d'en connaître les méandres.

Au début de l'année, Faustin Bambou, journaliste et directeur de publication de l'hebdomadaire privé Les Collines de l'Oubangui, avait été condamné, le 28 janvier, à six mois de prison ferme pour «incitation à la révolte», «diffamation» et «injures», suite à un article du 21 décembre 2007 qui accusait deux ministres d'avoir perçu sept milliards de francs CFA (10 millions d'euros) d'Areva. Pourtant, la République Centrafricaine a dépénalisé, depuis 2005, les délits de presse. Le journaliste bénéficiera d'une mesure de grâce présidentielle au mois de février 2008.

Au Rwanda, l'actualité des médias était dominée par la double libération de Dominique MAKELI et d'Agnès UWIMANA, respectivement directeur de publication du bimensuel privé Umucco et directrice de publication du journal privé *Umurabyo*. Le premier a recouvré la liberté après 14 ans d'emprisonnement et la seconde après 16 mois d'emprisonnement.

MAKELI, arrêté le 18 septembre 1994 pour incitation au génocide, a été acquitté et lavé de toutes les charges qui pesaient contre lui, le 08 octobre 2008, par le tribunal populaire appelé GACACA et a été libéré 6 jours après. Pour sa part Agnès UWIMANA, accusée de sectarisme, discrimination et atteinte à la sûreté de l'Etat et arrêtée le 12 janvier 2007 a été remise en liberté le 21 janvier 2008.

Si l'on doit se réjouir de ces remises en liberté, on ne doit pas non plus oublier que le pays de milles collines compte toujours parmi les pays où la liberté de la presse tarde à se frayer un chemin. Le régime de Paul KAGAME demeure hostile à tout discours contraire au discours officiel.

Eticilebourreau N°1 des journalistes est une femme. Mme Louise MUSHIKIWABO, Ministre de l'information a, à plusieurs reprises, chassé les journalistes critiques des manifestations publiques. Aussi paradoxale que cela puisse paraître, le 03 mai 2008, Charles KABONERO de l'hebdomadaire *Umuseso*, Jean-Bosco GASASIRA du mensuel *Umugizi* et Gilbert URASA du bimensuel *Rushyashya*, tous directeurs de publications des ces journaux paraissant à Kigali, capitale rwandaise, ont été chassés de la salle où se tenait la cérémonie commémorative de la liberté de la presse, par Mme MUSHIKIWABO. Elle a justifié son action par le fait que « ces journalistes critiquent plus souvent le gouvernement rwandais », avant de menacer, devant témoins, que « d'autres mesures plus sévères seront prises à l'égard de ces trois journalistes, qui selon elle, ne respectent pas l'éthique et la déontologie journalistique ». Jean-Claude MWAMUTSA et Geoffred MATAGONA,

journalistes et correspondants à Kigali de la radio britannique BBC ont également subi le même traitement de la part de la même ministre, le 7 novembre 2008, lors de la journée panafricaine de la presse. Avertis, la plupart des médias privés ne s'étaient même pas donné la peine de faire le déplacement de l'hôtel Novotel, où se tenait ladite cérémonie.

Parler de ces différents cas d'oppression des journalistes est un sujet tabou au pays de Paul KAGAME. Tout journaliste qui a osé en parler s'est exposé à toute sorte de sanctions. Même d'autres journalistes sont utilisés pour diaboliser leurs confrères qui s'écartent de la ligne officielle du régime. Ainsi, UWERA Astrid, journaliste à la Télévision du Rwanda (TVR), chaîne publique émettant à Kigali a été suspendue pour trois semaines pour avoir réalisé et diffusé un magazine sur la liberté de la presse au Rwanda.

Au Tchad, les conflits armés à répétition ont une fois de plus fait les choux gras de la presse tant tchadienne qu'internationale. Début février 2008, le Président Idris Deby a eu de nouveau à faire avec des attaques rebelles sur Ndjamena. La coalition rebelle a traversé, comme par miracle le pays de la frontière soudanaise jusqu'aux portes du palais présidentiel à Ndjamena. Cette attaque a entraîné le rapatriement des expatriés européens vers le Gabon et la France.

Cette tentative de renversement du régime Deby a été une occasion pour ressusciter la cellule de censure. Pour ce qui est des médias, la situation de la liberté de la presse s'est sensiblement détériorer en 2008. Plusieurs journaux privés dont *Notre Temps*, *L'Observateur* et *Ndjamena Hebdo*, ont décidé, le 18 février 2008, de cesser de paraître pour protester contre la tentative de musèlement de la presse. Plusieurs journalistes ont été harcelés, menacés, agressés ou interpellés pour avoir critiqué le pouvoir. Certain ont même momentanément quitté le pays.

Patient LIGODI

Responsable de la Recherche

Burundi

JOURNALISTE ASSASSINE

CECILE NDIKUMANA agent du service commercial de la chaîne publique Radiotélévision nationale du Burundi (RNTB) avait été assassinée, lundi 12 mai 2008, par des hommes armés non autrement identifiés.

L'employée de la RTBN avait été tuée alors qu'elle rentrait chez elle avec son mari dans la nuit. Ils avaient été attaqués par des hommes armés à proximité de leur domicile, dans le quartier de Kanyosha, au sud de Bujumbura. **NDIKUMANA** était

morte sur le champ et son mari s'en était sorti avec des blessures légères.

Toujours dans la même nuit, **HILAIRE MINANI**, cameraman de la RNTB était avec son voisin à Bujumbura lorsqu'ils avaient été attaqués par des hommes non identifiés. Minani avait été blessé à la tête et à la main alors que son ami avait été tué.

Jusqu'à ce jour aucune enquête approfondie sur les deux attaques n'a été menée.

JOURNALISTE EN PRISON

JEAN CLAUDE KAVUMBAGU, responsable du site Internet **Net press**, une agence de presse en ligne diffusée depuis Bujumbura, capitale du Burundi, avait été arrêté le 9 septembre 2008 et détenu à la prison centrale de Mpimba, à Bujumbura, sur plainte de M. Philippe Nzobonariba, secrétaire général du gouvernement alors qu'il répondait à une seconde convocation du procureur de la république près la mairie de Bujumbura.

Le journaliste est poursuivi pour « diffamation et propos injurieux ». Il lui est reproché d'avoir publié le 08 août 2008 sur le site Net press, un article intitulé : « Le chef de l'Etat aurait empoché une somme faramineuse de 100 millions de francs Burundais (71 000

euros) lors de son voyage en chine, à l'occasion de la cérémonie d'ouverture des jeux Olympiques de Pékin ».

Dans cet article, Kavumbagu affirmait que le déblocage de cette somme d'argent avait retardé le paiement des fonctionnaires de l'Etat. Il avait ensuite critiqué l'absence du chef de l'Etat au sommet mondial de Mexico où les chefs d'Etats discutaient des voies et moyens pour lutter contre le fléau du SIDA.

La première audience s'était tenue le jeudi 23 septembre 2008.

A ce jour, le journaliste reste détenu à la prison centrale de Mpimba.

Burundi

JOURNALISTES INTERPELLES

ERIC MANIRAKIZA, rédacteur en chef de la **Radio Publique Africaine (RPA)**, chaîne privée émettant à Bujumbura, Capitale du Burundi, avait été interpellé lundi 18 février 2008 puis longuement auditionné sur procès verbal le même jour par un magistrat du parquet du tribunal de grande instance de Bujumbura.

Le journaliste était poursuivi, par M. Wagara, chef du cabinet du président de la république pour « *diffusion des fausses informations* ». Au cours de cette audition, Manirakiza avait nié toutes les accusations portées contre lui et avait déclaré à JED que les motifs de son interpellation étaient liés à une machination montée de toutes pièces par le pouvoir en place.

EMMANUEL NSABIMANA, directeur de la **Radio Publique Africaine (RPA)**, une station privée

émettant à Bujumbura capitale du Burundi, avait été interpellé et comparu, le 25/9/2008, devant un magistrat instructeur à Bujumbura sur plainte en diffamation de M. Melchior Wagara, directeur de Cabinet civil de la présidence de la République.

Wagara reprochait à la RPA de l'avoir injustement mis en cause dans un projet de création d'une « *milice privée chargée d'éliminer physiquement les opposants politiques au pouvoir et de vouloir semer la terreur dans la population* ».

Selon Jean Pierre Bosco NGENDAKUMANA, avocat de la défense, « *l'absence du plaignant pour «confrontation» a poussé le magistrat instructeur à écarter l'audience et la reporter à une date ultérieure* ». Le journaliste avait été remis en liberté le même jour.

MEDIA MENACE OU HARCELE

RPA (Radio publique africaine), station privée émettant à Bujumbura, avait été menacée des sanctions par une décision publiée, mardi 30 septembre 2008, par le Conseil national de la communication (CNC), organe de régulation des médias au Burundi, au cas où elle ne reconnaissait pas « *publiquement et par voie des ondes les torts causés aux tiers par le mauvais traitement de l'information et de diffusion de fausses nouvelles* ».

La décision était accompagnée d'une proposition de texte du CNC à diffuser « *intégralement et sans commentaire* », pendant 48 heures d'affilée, dans les grandes éditions du matin, de la mi-journée et du soir, en français et en kirundi (langues officielles du Burundi), dans les trois jours qui suivaient la réception de la décision de l'organe de régulation des médias.

Burundi

A défaut de la diffusion du texte de «*mea culpa*», le Conseil national de la communication avait prévenu qu'« il se verra dans l'obligation de prendre d'autres sanctions encore plus sévères envers la RPA », tout en brandissant l'article 47 de la loi sur la presse au Burundi qui lui donne, entre autres pouvoirs, Celui de «suspendre ou de retirer la licence d'exploitation» d'une station de radiodiffusion qui ne se

conforme pas à la loi ou met en danger la consolidation de la paix, l'ordre public, l'unité nationale, la vie privée des personnes ainsi que la dignité humaine.

Selon Emmanuel Nsabimana, directeur de la RPA, « il n'est pas question de se laisser intimider outre mesure et que la RPA ne peut pas obéir aveuglement aux injonctions humiliantes» du CNC».

PRESSIONS ADMINISTRATIVES, ECONOMIQUES OU JUDICIAIRES

SERGE NIBIZI, DOMITILLE KIRAMVU, MATTHIAS MANIRAKIZA ET CORNEILLE NIBARUTA respectivement rédacteur en chef, journaliste à la RPA (Radio Publique Africaine), directeur de la **radio Isanganiro** et directeur de la **Radio Bonesha FM**, stations privées émettant à Bujumbura, capitale du Burundi, avaient été arrêtés le 02 septembre 2006, pour avoir diffusé le 29 août 2006, une information selon laquelle certains éléments de la police préparaient une attaque contre le palais présidentiel et la résidence de M. Hussein RADJABU, président du CNDD-FDD (Conseil National pour la Défense Démocratie -Forces

pour la Défense de la Démocratie). Inculpés pour « *violation du secret de l'instruction* », Les journalistes avaient été acquittés et lavés de tous chefs d'accusation mis à leur charge en les déclarants non fondés.

Mécontent du jugement, le ministère public avait interjeté appel. A l'audience du 24/03/2008 à la cour d'appel de Bujumbura, les journalistes n'avaient pas plaidé et l'affaire avait été renvoyée au 10/4/2008 pour défaut de comparution de Mathias MANIRAKIZA. Depuis lors, l'affaire n'avait connu que des remises en remises.

ENTRAVES A LA LIBRE CIRCULATION NATIONALE ET INTERNATIONALE DE L'INFORMATION

LA RADIO PUBLIQUE AFRICAINE (RPA) chaîne privée émettant à Bujumbura, capitale du Burundi, avait été envahie, lundi 11 février 2008, par un groupe d'individus parmi lesquels cinq démobilisés de l'armée Burundaise.

Des témoins avaient indiqué que ces individus venus de la commune urbaine de Kanyosha et identifiés comme des démobilisés appartenant à la Ligue des jeunes du Conseil National pour la Défense de la Démocratie Force pour la Défense de la Démocratie (CNDD-FDD), parti au pouvoir, protestaient

contre « certains reportages diffusés sur les ondes de la radio RPA et qui, selon eux, auraient mis en danger leur vie ».

En guise de réaction, Emmanuel Nsabimana, directeur de la Radio avait déclaré que « ce qui s'est passé à sa station était une mise en scène relevant d'une campagne d'intimidation contre les journalistes de la RPA en particulier (...) ce groupe voulait empêcher la Radio de faire éclater au grand jour certaines vérités sur la corruption, les violations de droits de l'homme et l'insécurité ».

Cameroun

JOURNALISTES EN PRISON

MICHEL MOMBIO, directeur de publication du journal ***L'Ouest Républicain***, bimensuel privé paraissant à Bafoussam, ville commerçante située à l'Ouest du Cameroun, avait été arrêté le 04 septembre 2008 puis transféré le 29 septembre 2008 à la prison centrale de Douala après avoir passé 25 jours au cachot du secrétariat d'Etat à la défense à Yaoundé.

Mombio est poursuivi par Mme Madeleine Tchuinté, ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation pour « *diffamation, chantage et menace* » à la suite de la publication, à la une de son journal, dans l'édition n°050 du 25 août 2008, d'un article intitulé : « *Pouvoirisme, affairisme, ingratitude Les crimes de Madeleine Tchuinté* ».

Dans cet article, le journaliste avait déclaré que « *Mme Madeleine Tchuinté se nourrissait très souvent des tomates pourries et que sa famille est composée des voleurs, et consorts....* »

A l'audience du 15 septembre, le tribunal n'avait pas ouvert les débats. La défense avait néanmoins présenté une demande de mise en liberté provisoire qui avait été rejetée au motif que les deux garants, au soutien de cette demande, ne présentaient pas des garanties suffisantes. Le conseil du journaliste,

Me Voukeng, avait soutenu que « les faits avaient été préalablement qualifiés de "chantage, diffamation et menace". Ces infractions ne pouvant être valables, le parquet les avaient requalifiées de "Tentative d'escroquerie, outrage à corps constitué et chantage". Du coup l'affaire était sortie du simple domaine de diffamation par voie de presse ». Cette requalification des faits avait été lourde de conséquence juridique, à savoir la mise sous mandat de dépôt de Michel Mombio. Après les procédures préliminaires d'usage, le tribunal avait renvoyé l'affaire au 17 novembre 2008 pour débats.

LEWIS MEDJO, directeur de publication du journal La Détente Libre, hebdomadaire privé paraissant à Douala, capitale économique de la République du Cameroun, avait été arrêté, lundi 22 septembre 2008 vers 23 heures, par des éléments de la division provinciale de la Police judiciaire du Littoral, pour « propagation de fausses nouvelles ».

Alors qu'il revenait d'un dîner de presse offert à l'hôtel Akwa Palace par M. Ntonè Ntonè, délégué du gouvernement auprès de la communauté urbaine de Douala, le journaliste avait été arrêté par Vincent Minkoa, chef de la division

Cameroun

provinciale de la Police judiciaire. Il avait été conduit et entendu nuitamment à la division de la police judiciaire de Littoral sur le contenu d'un article publié dans l'édition n° 312 de son journal paru le 15 septembre 2008 intitulé : « corbillard à la cour suprême de justice ». Dans cet article, il avait critiqué le limogeage de certains magistrats par M. Alex Dipanda Mouelle. Le journaliste avait comparu le 26 septembre 2008 devant le procureur de la République du tribunal de première instance du Wouri à Douala, puis placé sous mandat de dépôt avant d'être transféré, le 29 septembre 2008, à la prison centrale de New Bell, près de Douala.

Medjo avait été présenté au juge le 03 octobre 2008., tandis que l'affaire avait été reportée du 03 octobre au 7 novembre 2008 pour non production du bulletin de casier judiciaire de l'accusé et pour non citation des éventuelles victimes.

A la dernière audience, à l'absence des plaignants, le procureur de la République avait renvoyé une fois de plus l'affaire au 02 janvier 2009 en attendant que les éventuelles victimes se prononcent par rapport aux citations directes émises. Mécontents, les avocats KAMOGNE et DIKA avaient estimé qu'« il est inadmissible que Medjo continue de comparaître étant en prison alors qu'il n'y a pas de plaignant devant le tribunal ».

JOURNALISTES INCARCERES

JEAN BOSCO TALLA ET HERVÉ KEMETÉ respectivement, directeur délégué et reporter de l'hebdomadaire privé « **Le FRONT** » paraissant à Yaoundé, capitale du Cameroun, avaient été arrêtés le 10 février 2008 et poursuivis pour « *espionnage et tentative de cambriolage* » pour avoir enquêté sur le patrimoine de plusieurs personnalités politiques proches du Président Camerounais Paul Biya, entre autre Rémy Zé Meka, ministre de la défense, Polycarpe Aba Bah, l'ancien ministre de finances et Alain Edgar Mebe Ngo'o, délégué générale de la Sûreté nationale Camerounaise. Ils avaient remis en

liberté le vendredi 15 février 2008 après cinq jours de détention au secret au Commissariat du Port à Douala, la capitale économique du Cameroun.

Placés en garde à vue pendant 48 heures à la gendarmerie, ils avaient été présentés au procureur de la République de Zoétélé, le 12 février vers 17h00, avant d'être transférés au commissariat du port à Douala. Convoqués jeudi 21 février 2008 au parquet par le procureur de la République, les journalistes qui n'avaient pas été signifiés de leur inculpation avaient été relaxés.

Cameroun

JOURNALISTES INTERPELLES

ERIC GOLF KOUATCHOU, caméraman et réalisateur à la chaîne de télévision **Canal 2 International** émettant à Yaoundé, Capitale de la République du Cameroun, avait été interpellé le 27 février 2008 à 8 heures à Douala par des éléments du Groupement Mobile d'Intervention (GMI).

Kouatchou avait déclaré qu'il s'était rendu à Bonanjo, un quartier administratif à Douala, pour couvrir une marche des jeunes Camerounais qui protestaient contre la crise au Cameroun. Pendant qu'il prenait les images de la marche, il avait été surpris par des agents qui avaient détruit sa camera après avoir confisqué sa carte professionnelle. Le journaliste avait été ensuite conduit au siège du GMI, où il avait été roué des coups de fouet, et entendu sur procès verbal.

Ce fut sur intervention de M. Eric Fotso, directeur de la chaîne, que le journaliste avait été relâché vers 18 h 30 après avoir payé, sans reçu, une somme de 56. 000 F CFA. (133 \$ US)

MARIE-NOËLLE GUICHI ET JEAN FRANÇOIS CHANNON, respectivement rédacteur en chef et journaliste au journal « **Le Messenger** », quotidien privé paraissant à Yaoundé, Capitale du Cameroun, avaient été brièvement

interpellés le mardi 27 mai 2008 par la police Camerounaise sans motif officiel connu.

Ils avaient été longuement interrogés sur un article intitulé « *Albatros : Des enquêteurs Camerounais bientôt chez Boeing* », publié le 27 mai 2008. Cet article s'était penché sur le scandale de l'avion présidentiel « L'Albatros », acheté par les proches du président et qui se trouvait en mauvais état technique.

La police avait reproché aux deux journalistes d'avoir publié le rapport d'une enquête judiciaire non encore jugée et de détenir des procès verbaux judiciaires sur cette affaire.

Après audition, les deux journalistes avaient recouvré leur liberté le même jour en début d'après midi.

KAMEN SEVERE, journaliste et correspondant du journal « **Le Messenger** », quotidien privé paraissant à Yaoundé, Capitale du Cameroun, avait été interpellé, vendredi 30 mai 2008 vers 13h30, par le procureur de la République. Le journaliste avait publié un article intitulé « *Un fils du général tient tête au procureur* » paru dans l'édition du journal *Le Messenger* du 27 mai 2008,. Dans cet article il affirmait que le fils d'un général convoqué par le procureur lundi 26 mai 2008, avait refusé de s'y rendre.

Cameroun

Convoqué sans motif officiel au cabinet du procureur, le journaliste avait été entendu par le commissaire de la sécurité publique M. Wilson. Son interrogatoire avait tourné autour de l'article qu'il avait publié sur une vente controversée d'un camion-citerne de l'armée qui impliquait le fils d'un général de l'armée.

Le journaliste avait été gardé à vue jusqu'au lendemain vers 11 heures sur ordre du procureur. Sa carte nationale d'identité lui avait été confisquée par M. Wilson.

THIERRY NGOGANG, ANANIE RABIER BINDZI, ALEX GUSTAVE AZEBAZE, ET JEAN MARC SOBOTH

respectivement présentateur et rédacteur en chef à la Radio Tiemeni Siantou (*RTS*), directeur de la coopération internationale de Canal 2 International, deux chaînes privées émettant à Yaoundé (capitale de république du Cameroun), journaliste indépendant et secrétaire général du syndicat des journalistes camerounais, avaient été interpellés, mercredi 04 juin 2008 par la Police judiciaire du Littoral à Douala pour avoir participé à un débat télévisé sur l'affaire « Albatros » dans l'émission Carte sur Table diffusée sur Spetrum Télévision, dimanche 01 juin 2008.

Aucours de l'émission, les journalistes avaient dénoncé la corruption et le détournement des deniers publics par certains hommes politiques au

pouvoir. Après l'émission, Ananie Rabier Bindzi, avait été convoqué par téléphone à se présenter au poste de police à Banandjo où il avait été entendu nuitamment sur procès verbal pendant 4 heures, il n'avait été libéré qu'aux environs de minuit. Il lui était reproché la détention des documents secrets sur l'affaire Albatros.

Les autres invités de l'émission ainsi que le présentateur, Thierry Ngogang, Alex Gustave Azebaze et Jean Marc Soboth, avaient également été interrogés le 03 juin 2008 par la police judiciaire à Douala sur la même affaire. La police cherchait à savoir quelle était leur source d'informations dans cette affaire.

JACQUES BLAISE MVIÉ, directeur de publication du journal « *La Nouvelle Presse* », hebdomadaire privé paraissant à Yaoundé, Capitale de la République du Cameroun, avait été enlevé lundi 03 mars 2008, vers 9 heures, près de son domicile à Yaoundé, par quelques éléments de l'armée nationale camerounaise sur ordre du ministre délégué à la présidence de la République en charge de la défense nationale M. Rémy Ze Meka. Après avoir passé 48 heures dans les locaux des services militaires de Yaoundé, il avait été libéré le 05 mars 2008.

L'enlèvement de Mvié était intervenu une semaine après que le journaliste ait publié, dans l'édition n°333 de son journal paru le 27 février 2008, un article

Cameroun

sur les commanditaires de la tentative de coup d'État avec comme sous titre : « *Un apprenti sorcier démasqué* ». Dans cet article, le journaliste affirmait que M.

Rémy Ze Meka, ministre de la défense, était le vrai auteur de la tentative de coup d'État du mois d'octobre 2007 au Cameroun

JOURNALISTES AGRESSES, MALTRAITES OU TORTURES

DAVID NOUWOU, rédacteur en chef délégué du quotidien privé « La Nouvelle Expression », et **Patient EBWELE**, correspondant du quotidien privé « Le Jour », tous paraissant à Douala Capitale économique de la République du Cameroun, avaient été tabassés, le 27 février 2008, et leur matériel de travail confisqué par des éléments de forces de l'ordre à Douala.

La police reprochait aux journalistes d'avoir filmé la marche de protestation des jeunes camerounais contre la vie chère.

PHILIPPE BONNEY, journaliste à la Radio Tiemeni Siantou (RTS), station émettant à Yaoundé, Capitale du Cameroun, avait été agressé, vendredi 30 mai 2008 par Samuel Eto'o Fils, joueur du FC Barcelone (Espagne), au sortir d'une conférence de presse donnée par M. Otto Pfister, entraîneur national de la sélection camerounaise de football.

Les journalistes Camerounais avaient boycotté la conférence de presse qu'avait tenue, vendredi 30 mai 2008, M. Otto Pfister, entraîneur national des Lions Indomptables (surnom de l'équipe nationale camerounaise de

football), à Hilton Hôtel à la veille du match qui devait opposer l'équipe nationale de football du Cameroun contre celle du Cap-Vert dans le cadre des éliminatoires combinées CAN-MONDIAL 2010. Ils protestaient contre l'attitude des joueurs de l'équipe nationale camerounaise qui ne préféraient accorder des interviews qu'aux journalistes occidentaux.

A la sortie de cette conférence avortée, Bonney abordait l'international Samuel Eto'o Fils, lorsque celui-ci avait réagi en le rouant des coups, aidé par son garde du corps. Philippe Bonney s'en était sorti avec une double fracture à la main gauche et la bouche enflée. Au cours de cet incident, les caméras et les téléphones portables des plusieurs journalistes avaient été endommagés par le gardien de l'équipe nationale Camerounaise M. Idriss Carlos Kameni.

BLAISE NZUZIAP NWAFO, correspondant du journal La Nouvelle Expression, quotidien privé paraissant à Douala, capitale économique du Cameroun, avait été passé à tabac dimanche 13 juillet 2008 par des supporters de l'équipe de football FC Aigle Royal.

Cameroun

Le journaliste s'était rendu au stade Decang pour couvrir le match qui devait opposer l'équipe d'*Aigle Royal* à celle de *Foudre sportive d'akonolinga*.

Pendant que le journaliste s'apprêtait à prendre des photos des joueurs avant la rencontre, un groupe des supporters, identifiés comme étant proches de l'équipe d'*Aigle Royal*, avait surgi et en le brutalisant. Il s'était vu confisqué ses deux téléphones portables et s'en était sorti avec une inflammation du poignet droit.

JUDE BANSEKA, journaliste à la Radio Veritas, station de l'archidiocèse de Douala et appartenant au groupe

Macacos (Maison Catholique de la Communication Sociale), émettant à Douala, capitale économique du Cameroun, avait été agressé, mardi 08 juillet 2008, par deux personnes non autrement identifiées.

Le journaliste se rendait à son poste de travail vers 5h45 du matin, lorsque deux personnes avaient surgi et l'avaient agressé malgré la présentation de sa carte de service.

Banseka s'était vu dépouillé de son téléphone portable, ses deux bagues et son badge professionnel. Il s'en était sorti avec une blessure au bras gauche.

PRESSIONS ADMINISTRATIVES, ECONOMIQUES OU JUDICIAIRES

BENJAMIN FOUDA EFFA, journaliste à la Radio Tiemeni Siantou (RTS), station privée émettant à Yaoundé, capitale du Cameroun, avait été limogé de son travail par son employeur pour avoir organisé une tribune réclamant la réouverture des trois radios privées récemment fermées.

Dans une tribune libre dénommée « *A vous l'Antenne* » qu'il animait, le journaliste s'était basé sur la déclaration de l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique au Cameroun, M. Janet E. Garvey qui souhaitait la réouverture immédiate de Radio Equinoxe, Radio Magic et Equinoxe TV fermées au mois de

février dernier sans motif clairement avoué.

Au cours de cette tribune, M. Jules ELOBO, directeur de MAGIC FM, avait également déclaré détenir la preuve que la fermeture des ces radios était expressément décidée au secrétariat d'Etat à la défense (SED) par M. Jean Pierre Biyiti Bi Essam, Ministre de la communication.

Les responsables de la radio, avaient reçu une pression constante du ministre de la communication, et avaient immédiatement limogé le journaliste au motif d'avoir relancé une émission interdite par la direction de la radio.

Cameroun

La chaîne de radio privée EQUINOXE TV, émettant à Yaoundé, capitale du Cameroun, avait été fermée le 21 février 2008, sur ordre du même ministre de la communication Camerounais pour exercice illégal de la profession de diffuseur en communication audiovisuelle. Après 4 mois de fermeture, Equinoxe TV avait été autorisée à reprendre ses émissions le vendredi 04 juillet 2008 par Emmanuel Béyiyi Bi Essam, ministre de la Communication.

Le ministre avait justifié la décision de fermeture de cette chaîne de télévision par le non paiement de la somme de 100 millions de francs CFA qui conditionne toute obtention d'une licence d'exploitation.

Interrogé par JED, Séverin TCHOUNKEU, propriétaire de la chaîne, avait estimé que cet argument n'était qu'un prétexte pour faire taire un medias opposé à la décision du pouvoir de reformer la Constitution.

Selon lui, cette mesure était intervenue après la diffusion, quelques jours avant sur sa chaîne, d'un débat autour de la modification de la disposition constitutionnelle relative à la limitation du nombre des mandats présidentiels au Cameroun.

* station privée émettant à Douala, deuxième ville et capitale économique du Cameroun, avait été fermée le 28 février 2008 et le matériel de diffusion saisi par des gendarmes. Après 4 mois de fermeture, la station avait été autorisée à reprendre ses émissions, vendredi 04 juillet 2008, par M. Biyiti Bi Essam, ministre de la communication.

Selon des sources contactés par JED, le 28 février 2008, les gendarmes avaient fait une incursion dans les locaux de la radio et avaient saisi le matériel de diffusion en justifiant leur acte par les nombreuses critiques des auditeurs contre le pouvoir du président Paul Biya.

ENTRAVES A LA LIBRE CIRCULATION NATIONALE ET INTERNATIONALE DE L'INFORMATION

CANAL PRESSE, une émission hebdomadaire diffusée sur Canal 2 International, chaîne privée émettant à Yaoundé, Capitale de la République du Cameroun, avait été interrompue à la dix-septième minute, le 8 juin 2008 par les services de sécurité Camerounais.

Animée par **M. Joly KOUM**, l'émission abordait le cas des journalistes qui avaient été récemment interpellés par la police pour avoir débattu autour de l'affaire « Albatros ». Les services de sécurité avaient fait irruption sur le plateau et avaient imposé au présentateur

et aux techniciens d'interrompre l'émission sous peine d'arrestation. Ce qui fut fait illico presto. Le plateau de canal presse était composée de **Henriette Ekwe** (journaliste au journal **Bebela**), **Joseph Antoine**

Bell (ancien footballeur), **Philippe Boney** (journaliste à la radio **Tiemeni Siantou**) et **Polycarpe Essomba** (correspondant de Radio **France Internationale**).

Congo Brazza

JOURNALISTES INCARCERES

IGOR CAMEROUN, directeur de programme à la chaîne Digital Radio TV (DRTV), chaîne privée émettant à Brazzaville, Capitale de la République du Congo, avait été arrêté le 09 septembre 2008, par les agents de la direction de surveillance du Territoire (DST), pour avoir diffusé l'interview de M. Nimi Mandingou, vice président de l'Union Panafricaine pour la Démocratie et le social (l'UPADS), un parti de l'opposition. Le journaliste avait été libéré le 15 septembre 2008 et il devait comparaître à la DST à une date qui devrait lui être communiqué.

Igor Cameroun avait été placé en garde à vue pendant 5 jours à la direction de surveillance du Territoire (DST) où il était convoqué et entendu sur procès verbal.

En le verbalisant pendant plus de 8 heures, les colonels Anga et Alphonse Obouande avaient axé l'interrogatoire sur la diffusion de l'interview du vice président de l'UPADS, diffusé le 29 août 2008, dans lequel il critiquait la politique de la municipalisation accélérée (Construction des routes et réhabilitation des infrastructures) opérée par le président Denis Sassou Nguéso.

JOURNALISTES INTERPELLES

CHRISTIAN PERRIN, JIBEL TCHICAYA ET ANTOINE DUSTELL MBAMA, journalistes à la *Télévision Pour Tous* (TPT), chaîne privée émettant à Pointe Noire, ville située au Sud-Ouest de Brazzaville et capitale économique de la République du Congo, avaient été interpellés le 7 février 2008 par la gendarmerie de Pointe Noire pour avoir diffusé la veille au journal du soir deux reportages qui avaient mis en cause les gendarmes.

La chaîne avait diffusé, le 6 février 2008, deux reportages dont l'un sur la fracture du bras d'un conducteur de train du chemin de fer Congo océan, fracture occasionnée par

la bagarre entre deux gendarmes qui se disputaient l'argent dans la cabine du train et l'autre sur un cambriolage perpétré à la Direction Départementale des Douanes de Pointe Noire.

Après la diffusion de ces images, les journalistes avaient été interpellés et entendus sur procès verbal pendant deux heures par le colonel Billarmin Ndogui, commandant de la Gendarmerie des Départements de Pointe Noire et du Kouilou.

L'interrogatoire avait tourné autour des deux reportages diffusés par la télévision TPT impliquant des gendarmes.

Congo Brazza

CHRISTIAN PERRIN, directeur des informations à la TPT (**Télévision Pour Tous**), chaîne privée émettant à Pointe Noire, ville située au Sud-Ouest de Brazzaville et capitale économique du Congo Brazzaville, avait été arrêté, lundi 21 juillet 2008, vers 15h00 par la DST (Direction de Surveillance du Territoire)/Pointe Noire, pour avoir diffusé des images sur les manifestations à Pointe-Noire lors des obsèques de l'ancien président de l'assemblée nationale du Congo, Jean-Pierre Thystère Tchikaya le 5 juillet. 2008.

Le journaliste avait été provisoirement libéré, mardi 22 juillet 2008 vers 17h00 sur ordre du procureur de la république après une nuit passée à la DST (Direction de Surveillance du Territoire).

Il avait été entendu sur procès-verbal par le procureur de la république à Pointe Noire. Il était notamment

interrogé sur la diffusion, trois semaines auparavant par la TPT, des images sur les manifestations qui avaient lieu lors des obsèques de l'ancien président de l'Assemblée Nationale du Congo, Jean-Pierre Thystère Tchikaya. Il était également reprochait à Perrin le fait qu'il avait, dans son émission à caractère politique dénommé « Franc Parler » du dimanche 20 juillet 2008 vers 20h00, accordé la parole à deux opposants et membres du PAD (Parti de l'Alternance Démocratique) M. Demba Tello et M. Mambou Gnali respectivement vice- président et secrétaire générale du PAD. Au cours de l'émission, les deux opposants avaient fustigé la mauvaise organisation des dernières élections locales qui s'étaient caractérisées par une forte abstention de la population et la gestion opaque du pays par le régime du président Denis Sassou Nguesso.

JOURNALISTES AGRESSES, MALTRAITES OU TORTURES

GISCARD MAHOUNGOU, journaliste à la **Radio Télévision Digital (DRTV)**, chaîne privée émettant à Brazzaville, capitale de la république du Congo, avait été tabassé le 08 septembre 2008 par les éléments de la Compagnie d'Intervention à Brazzaville.

Le journaliste s'était rendu à l'Ecole Nationale supérieure de Brazzaville pour couvrir la manifestation des étudiants contre le « baptême »

ou le « bizutage » des nouveaux étudiants.

Arrivé sur le lieu, un des policiers, envoyé au campus pour contenir les manifestants, avait tenu des propos durs à l'endroit du journaliste et de son cameraman en disant : « *Vous les journalistes de la DRTV, où vous croyez vous ? Vous êtes présents partout, vous pensez que...* ». Le journaliste l'avait interrompu en déclarant : « *Nous ne faisons que notre travail* ».

Congo Brazza

Une dizaine de minutes après cette discussion, des échauffourées avaient opposé les forces de l'ordre aux étudiants. Et profitant de cet incident, un policier avait roué le journaliste des coups de poing et des matraques en lui demandant de monter à bord du véhicule de la police.

En se débattant vigoureusement, Mahoungou avait réussi à se dégager de l'emprise policière et s'en était sorti avec d'intenses douleurs à la mâchoire inférieure.

JOURNALISTES MENACES OU HARCELES

LAURENCE KATHY ET ROMUALD MFOURGA, journalistes à TPT (Télévision pour tous), chaîne privée émettant à Pointe Noire, deuxième ville et capitale économique de la République du Congo, avaient été menacés verbalement le vendredi 04 avril 2008 par le colonel Seth à l'occasion de la cérémonie de port des galons sur le tarmac de la base aérienne 02/20 de Pointe Noire.

ils avaient été surpris par les menaces verbales du colonel Seth de l'armée nationale congolaise à leur endroit. S'approchant d'eux, l'officier militaire avait déclaré : « *avec vous TPT, nous n'avons pas un bon amour...* ». Il reprochait à la TPT d'avoir diffusé en date du 27 juillet 2008, au journal du soir, l'agression d'un cameraman d'une chaîne privée par des militaires lors d'un concert de l'artiste musicien de la RD Congo JB Mpiana à Pointe Noire.

Pendant que les journalistes s'apprêtaient à prendre les images de l'évènement,

PRESSIONS ADMINISTRATIVES, ECONOMIQUES OU JUDICIAIRES

LA TPT (Télévision Pour Tous), chaîne privée émettant à Pointe Noire, 2ème ville et capitale économique du Congo/ Brazzaville, avait été menacée de poursuites judiciaires, mercredi 07 mai 2008 par la compagnie aérienne Mistral Aviation, pour avoir diffusé, un jour plutôt, une information sur le dysfonctionnement des vols aériens à l'aéroport international Agostino Neto de Pointe Noire.

Au cours de ce reportage, le journaliste Jibel Tchicaya avait accusé Mistral Aviation d'entretenir un « désordre criant » en vendant des billets d'avion tout en sachant qu'il y a pénurie de kérosène à Pointe Noire.

La compagnie aérienne avait alors, dans une lettre de protestation datée du 07 mai 2008, proféré des menaces de poursuite judiciaire à l'encontre

Congo Brazza

de la TPT en ces termes : « Si la TPT continue à diffusé des reportages qui touchent l'image de la société, nous prendrons nos dispositions ».

Chicaya avait estimé que ces menaces étaient des intimidations pour faire taire la chaîne.

GHYS FORTUNE DOMBE BEMBA, directeur du journal **Thalassa**, hebdomadaire privé paraissant à Brazzaville, capitale de la République du Congo, avait été poursuivi pour diffamation devant la chambre correctionnelle de Brazzaville sur plainte de M. Maurice Nguesso, frère du chef de l'Etat Congolais, Denis Sassou Nguesso.

Le journaliste avait publié dans son édition n°121 du samedi 17 mai 2008 un article intitulé : « La famille Nguesso est aux avant-portes de tous les terrains politiques et des affaires du Congo ». Dans le même article, il avait notamment fait remarquer que « Maurice Nguesso, père de plusieurs enfants reconnus officiellement... »

Maurice Nguesso avait exigé du journaliste la somme de 100 millions de FCFA à titre des dommages et intérêts. La chambre correctionnelle n'a pas encore, jusqu'à ce jour, donné suite à cette plainte.

TPT (Télé Pour Tous), chaîne privée émettant à Pointe Noire, 2^{ème} ville et capitale économique du Congo

Brazzaville, avait été condamnée, le 07 août 2008, au paiement d'une amende de 500 mille FCFA par le tribunal de pointe Noire. Dans son jugement, le tribunal accusait la TPT d'avoir accordé, dimanche 20 juillet 2008, au cours de son émission à caractère politique dénommé « Franc Parler », animé par le journaliste Guy-Richard Mpandoun, la parole à M. Félix Demba Tello et M. Aimée Mambou Gnali, deux opposants membres du Parti pour l'Alternance Démocratique (PAD qui décriaient « la mauvaise organisation des dernières élections locales caractérisées par une forte abstention de la population et la gestion opaque du régime du président Denis Sassou Nguesso. »

Au cours de l'unique audience, tenue le 31 juillet 2008, le procureur de la République avait requis une amende de trois millions de francs CFA à la chaîne (Télé Pour Tous).

THALASSA, hebdomadaire privé paraissant à Brazzaville, Capitale de la République du Congo, avait été condamné, le 24 juillet 2008, par le tribunal de grande instance à payer une somme de 3 millions de FCFA à titre des dommages et intérêts à M. Henri Djambo, ministre congolais de l'économie forestière.

Le journal avait publié un article, paru le 02 avril 2008, intitulé : « Le complot de Djombo et compagnie contre Tassoua, Moka et Ebonga démasqué au grand jour ». Dans cet article, le journaliste

Congo Brazza

Ghys Fortuné Dombe Bemba avait démontré que M. Henri Djambo, avait accusé injustement Jean Marie Tassoua, Alain Moka et Raymond Ebonga de « *coupes et ventes frauduleuses de bois dans le département de la Likouala au nord du Congo* ».

Igor CAMEROUN, directeur de programme à Digital Radio TV (DRTV), chaîne privée émettant à Brazzaville, Capitale de la République du Congo, avait été révoqué, le 09 septembre 2008, pour avoir diffusé l'interview de M. Nimi Mandingou,

vice président de l'Union Panafricaine pour la Démocratie et le social (l'UPADS), un parti de l'opposition. Dans cette interview, diffusée 29 août 2008, le vice président de l'UPADS, avait critiqué la politique de la municipalisation accélérée (Construction des routes et réhabilitation des infrastructures) opérée par le président Denis Sassou Nguéso.

Avant sa révocation, le journaliste avait d'abord écopé d'une mise à pied de 8 jours à dater du 03 septembre 2008.

ENTRAVES A LA LIBRE CIRCULATION NATIONALE ET INTERNATIONALE DE L'INFORMATION

AMICALE, hebdomadaire privé, paraissant à Brazzaville, capitale de la République du Congo, avait été interdit de paraître, vendredi 11 avril 2008, pour une durée de trois mois (du 12 avril au 12 juillet 2008), par Le Conseil supérieur de la liberté et de la communication (CSC), organe de régulation de la presse Congolaise.

Le CSC reprochait au journal le mauvais traitement des informations dans ses éditions n° 132, 133 et 134 du 12, 19 et 26 février 2008, dans les articles intitulés : « *Les mensonges de la nouvelle espérance* », « *Arrêtons la dictature* », « *Le dictateur voleur* », « *Il faut juger le dictateur* », « *La terreur dictatoriale du Congo* », « *Les bavures du dictateur* », « *Il doit rester vivant*

pour payer », « *L'agent double* », « *Le discours de Nicolas Sarkozy et Bernard Kolela et la communication* ». L'organe de régulation avait estimé que ces articles étaient constitutifs d'injures, de l'appel à la violence, à la haine tribale et ethnique, à la division, au soulèvement populaire et à la partition du pays.

Ce journal avait notamment écrit : «... Le journaliste cette décision de nivellement ethnique prise à Oyo en janvier 1998 et exécutée scientifiquement dès 1998 ? », « ... la décision prise depuis longtemps et exécutée à partir du 14 octobre 1997 de poursuivre les civils du Sud-Congo qu'il appelle Ninjas ou Cocoye, et de les exterminer pour anéantir l'électorat de l'opposition ? », « ...cette volonté

Congo Brazza

bien affirmée d'empoisonner l'air, les sources d'eaux par des substances chimiques mortelles, afin que le plus de personnes au Sud du pays meurent, parce qu'elles sont majoritaires ? », « ... Cette décision politique bien déclarée d'interdire aux Kongos, dans les zones Nord de Brazzaville,

l'usage des langues du Pool sous peine d'enlèvement et de mort ? »

Qualifiant cette décision d'arbitraire Amicale, avait introduit un recours auprès du Conseil supérieur de la liberté et de la communication.

Gabon

JOURNALISTES INTERPELLES

REPE KABAMBA, journaliste indépendant congolais a été arrêté à Libreville, capitale de la République du Gabon, le 7 février 2008, par des agents de la Direction générale de la contre-ingérence, connue sous le nom de «B2», alors qu'il répondait à une invitation de M. Jean-Pierre OYIBA, directeur de l'Office des ports et des rades du Gabon (OPRAG) le cadre d'une enquête sur la gestion de cette entreprise.

Le journaliste devait vérifier une information sur la malversation financière dont serait auteur ce dernier.

KABAMBA détenait quelques documents qui mettaient en cause M. OYIBA. Arrivé sur le lieu du rendez-vous le journaliste avait été interpellé par des agents de la Direction générale de la contre-ingérence qui l'avaient conduit, sans ménagement, au siège du B2. Kabamba avait été auditionné sur les documents en sa possession. Il lui avait été également demandé de citer ses sources. Après son refus d'obtempérer, sa maison avait été perquisitionnée sans mandat, sa carte de séjour, sa carte de presse et ses téléphones avaient été saisis. Après l'avoir ramené dans les locaux du B2 où il avait été photographié, KABAMBA avait été remis en liberté vers 19 heures.

JOURNALISTES AGRESSES, MALTRAITES OU TORTURES

CLAUDE ADA MBOULA, cameraman de Télé Africa, chaîne privée émettant à Libreville, capitale de la République du Gabon, avait été tabassé par des éléments de la police gabonaise, alors qu'il prenait les images du débordement de la police lors d'une manifestation contre la vie chère, le 25 avril 2008 à Libreville.

Le cameraman était surpris par les policiers en train de filmer l'agression

de M. Jean-Robert Menié, porte-parole de la coalition de la société civile Equité et qualité, qui conduisait la marche, . Passé à tabac et ensuite Conduit à l'hôpital, CLAUDE ADA MBOULA s'en était sorti avec trois côtes brisées. Sa caméra et sa cassette lui avaient été saisies. Aucune enquête n'avait été menée.

ENTRAVES A LA LIBRE CIRCULATION NATIONALE ET INTERNATIONALE DE L'INFORMATION

CROISSANCE SAIN
ENVIRONNEMENT, mensuel
privé appartenant à l'organisation
non gouvernementale du même nom
et paraissant à Libreville, capitale
du Gabon, avait été suspendu,
mercredi 14 mars 2008, pour une
durée indéterminée, par Le Conseil
National de la Communication
(CNC), organe public de régulation
des medias au Gabon, pour injure
et diffamation à l'endroit de M.
Antoine Yalanzèle, directeur général
de la caisse de Sécurité Sociale.

Il était reproché au journal d'avoir
injuré et diffamé dans tous les
articles parus au cours des mois
qui ont précédé, M. Antoine
Yalanzèle, sans préciser ni l'édition
ni les passages et/ou les articles
incriminés.

Le CNC avait exigé pour la levée de
cette interdiction, que le directeur
de publication du journal apporte la
preuve de ses accusations portées à
l'endroit de M. Yalanzèle.

TENDANCE GABON, bimensuel
privé paraissant à Libreville, Capitale
de la République du Gabon, avait
été suspendu, mardi 11 mars 2008,
pour trois mois (du 11 mars au 11

juillet) par le Conseil National de la
Communication, (CNC) organe de
régulation de la presse gabonaise,
pour avoir reproduit l'intégralité
de l'article du quotidien français
« Le Monde » sur le patrimoine
immobilier du président Omar
Bongo en France.

Le conseil national de la
communication avait justifié cette
décision de suspendre le journal en
évoquant le fait que la reproduction
in extenso d'un article du quotidien
français « Le Monde » constitue un
relais de ce que le gouvernement
Gabonais considère comme une
campagne de dénigrement contre
le président Omar Bongo et
par l'incapacité de Mme Edwige
Anyouzoa, directrice de publication
de ce journal, de fournir des
preuves concernant les accusations
contenues dans cet article. En outre,
le CNC avait considéré que la
reproduction d'un article de presse
relève du plagiat.

Pour Mme Anyouzoa, directrice
de publication du journal, cette
suspension serait liée à plusieurs
critiques publiées par son journal
dans l'édition n° 31 du 10 mars
2008 contre le conseil national de la
communication.

Guinée Equatoriale

ENTRAVES A LA LIBRE CIRCULATION NATIONALE ET INTERNATIONALE DE L'INFORMATION

**EL PAIS, LA VANGARDIA,
EL PERIODICO DE
CATALUNYA, L'AGENCE
ESPAGNOLE EFE, LA
TÉLÉVISION ESPAGNOLE**

TVE respectivement quotidiens indépendants paraissant à Madrid et à Catalogne (province située au nord est de l'Espagne et frontalière à la France), médias publics paraissant et émettant à Madrid, Capitale de l'Espagne, s'étaient vus refuser,

vendredi 2 mai 2008 des visas d'entrée en Guinée Equatoriale par l'ambassade de Guinée Equatoriale à Madrid pour demande tardive de visa.

Ces médias avaient pourtant introduit leur demande de visa dans le délai requis et voulaient se rendre en Guinée Equatoriale pour couvrir les élections législatives et municipales du dimanche 04 mai 2008.

JED - Rapport Annuel 2008

JED - Rapport Annuel 2008

Centrafrique

JOURNALISTES INCARCERES

FAUSTIN BAMBOU, directeur de publication de l'hebdomadaire privé, « **les collines de l'Oubangui** », paraissant à Bangui, Capitale de la République centrafricaine, avait été arrêté le 11 janvier 2008, sur ordre du parquet de Bangui et condamné le 28 janvier 2008, à six mois de prison ferme et au versement d'un franc CFA symbolique à titre des dommages et intérêts aux deux ministres.

Il avait été libéré samedi 23 février 2008, après 42 jours de détention à la suite d'une mesure de grâce du président de la République Centrafricaine, François Bozizé.

Il lui était reproché d'avoir publié à la fin de l'année 2007, dans l'édition

n° 147 du 21 décembre 2007 de son journal, un article intitulé « *affaire Areva : Bozizé en colère, les fonctionnaires roulés dans la farine par Sylvain Doutingai Côme Zoumara* ».

Au cours de son audience du 21 janvier 2008, le tribunal de Bangui avait inculqué Faustin Bambou pour « *incitation aux troubles à l'ordre public, révolte, diffamation et injures* », le procureur de la république avait requis deux ans de prison ferme et une amende de trois millions de francs CFA (**7.122,233 USD**). Il avait été, par la suite, condamné lors de la dernière audience du 28 janvier 2008.

JED - Rapport Annuel 2008

Rwanda

JOURNALISTES INCARCERES

AGNÈS UWIMANA, propriétaire et directrice de publication du journal « **Umurabyo** », bimensuel privé paraissant à Kigali, capitale de la République du Rwanda, avait été arrêtée le 12 janvier 2007 et condamnée, le 20 avril 2007 à un an de prison ferme par le tribunal de Nyarugenge, pour « sectarisme, discrimination et atteinte à la sûreté de l'Etat ». Après 16 mois d'emprisonnement à la prison centrale de Kigali, elle avait été libérée le 21 janvier 2008. Il était reproché à la journaliste d'avoir publié, début janvier 2007, dans le numéro 11 de son journal, une lettre ouverte adressée aux journalistes indépendants dans laquelle elle dénonçait des nombreuses atteintes à la liberté de la presse au Rwanda.

Déférée devant le tribunal, le 19 janvier 2008, sa détention avait été prolongée d'un mois, selon la demande du ministère public. Lors du procès, Agnès UWIMANA avait plaidé coupable, en reconnaissant « la gravité de ses écrits » et promettant « de publier un rectificatif ».

DOMINIQUE MAKELI, ancien journaliste de la station publique *Radio Rwanda*, avait été arrêté, le

18 septembre 1994, pour incitation au génocide. Détenu au Rwanda à différents endroits sans avoir jamais été jugé, il a été libéré le jeudi 13 octobre 2008, après 14 ans d'incarcération à la prison centrale de Kigali.

Après la couverture d'une apparition de la Vierge à Kibeho (ouest du pays), Makeli avait dit dans un programme de Radio Rwanda que la Vierge Marie avait déclaré que: « le parent est au ciel ». Pour les autorités rwandaises, le « parent » faisait référence à feu le Président Habyarimana, signifiant que sa mort et les massacres qui s'en étaient suivis étaient soutenus par Dieu. Cette interprétation avait suscité beaucoup d'indignation de la part des avocats de Makeli qui dénonçaient un complot politique contre le journaliste.

Le dossier de Dominique **MAKELI** avait été envoyé au tribunal Gacaca (tribunal populaire) de sa région. Après lecture du cas, le tribunal avait levé toutes les charges contre le journaliste qui avait été acquitté le 08 octobre 2008 et libéré six jours après.

Rwanda

JOURNALISTES MENACES OU HARCELES

JEAN BOSCO GASASIRA, directeur de publication du journal *UMUVUGIZI*, bimensuel indépendant paraissant à Kigali, Capitale de la République du Rwanda, avait déclaré jeudi 14 février 2008 craindre pour sa vie à la suite des « harcèlement téléphoniques » de la part des correspondants anonymes qui menaçaient de le faire bastonner pour avoir posé une question jugée tendancieuse lors d'une conférence de presse tenue par le président rwandais, Paul Kagame.

Au cours de la conférence de Presse tenue le 04 février 2008, le journaliste avait posé une question au président de la République du Rwanda, M. Paul Kagamé, en rapport avec le refus, par le protocole de la présidence, d'autoriser l'accès dans la salle, de deux de ses confrères Rwandais correspondants du journal « Monitor » et « Observer » de l'Ouganda. Le journaliste avait déclaré que ces menaces seraient liées à cette intervention.

Bonaventure BIZUMUREMYI, ancien directeur de publication du journal *Umucco*, bimensuel privé

paraissant à Kigali, Capitale de la République du Rwanda, était entré en clandestinité depuis samedi 15 mars 2008, pour échapper à son arrestation.

Cette clandestinité était liée à la publication d'un article intitulé « *Kagamé en face de trois équations de ses derniers jours* » paru dans son édition n° 45 du 11 mars 2008. Dans cet article, le journaliste comparait le régime du Président Rwandais Paul Kagamé à ceux des dictateurs Hussein Habré du Tchad, Charles Taylor du Liberia et Adolphe Hitler de l'Allemagne Nazi. Depuis, le journaliste était recherché par les services de sécurité du Rwanda.

Réagissant, l'association Rwandaise des journalistes (ARJ), organe d'autorégulation des médias, avait, dans une déclaration publiée le 18 mars 2008, qualifié cet article d'attaque directe à la personne du Président Paul Kagamé et avait proposé au Haut Conseil de la presse, organe de régulation des médias, de retirer la carte de presse au journaliste et d'interdire la parution de son journal pour une durée d'une année.

Rwanda

PRESSIONS ADMINISTRATIVES, ECONOMIQUES OU JUDICIAIRES

CHARLES KABONERO ET DIDAS GASANA, respectivement Directeur de publication et rédacteur en chef de l'hebdomadaire indépendant **UMUSESO** paraissant à Kigali, Capitale de la République du Rwanda, avaient été condamnés, vendredi 08 février 2008 par le tribunal de base de Nyarungenge à un an de prison avec sursis de deux ans et au paiement d'une amende de 1 million de francs rwandais (environ 2 mille dollars US).

Les deux journalistes avaient été reconnus coupables de diffamation à l'endroit de M. Rujugiro Tribert, un homme d'affaire basé en Afrique du sud et très proche du FPR (Front Patriotique Rwandais), parti au pouvoir au Rwanda.

Le journal **UMUSESO**, qui paraît très irrégulièrement depuis la mise à l'index des medias indépendant sur le marché de la publicité, avait publié entre mai et juin 2007, une série d'articles se rapportant aux déboires fiscaux en Afrique du sud de M. Tribert. Selon **UMUSESO**, l'homme d'affaire aurait fui l'Afrique du sud pour échapper à la justice qui le poursuivait.

Le procès de ces deux journalistes avait débuté au mois d'octobre 2007 et la dernière audience avait eu lieu le 29 janvier 2008 à laquelle

les deux journalistes étaient absents. Les avocats des journalistes avaient interjeté appel contre la décision du tribunal de base de Nyarungenge.

UWERA ASTRID, journaliste et réalisatrice à la chaîne de **Télévision Rwandaise** (TVR), chaîne publique émettant à Kigali, capitale de la République du Rwanda, avait été suspendue le 15 mars 2008 pour trois semaines par la directrice générale de ladite télévision, Mme Kije Mugisha, sur ordre du Directeur Général de l'Orinfor (Office Rwandais de l'information), pour avoir réalisé un magazine sur la liberté de la presse au Rwanda.

La journaliste avait animé en date du 15 mars 2008, une émission ayant pour thème « *l'état des medias et de la liberté de la presse au Rwanda* » et avec comme invité les différents responsables des journaux publics et privés. Au cours de l'émission, Charles KABONERO, directeur de publication du journal **Umuseso** avait expliqué les difficultés que rencontre la presse privée au Rwanda.

Mécontent de voir le journaliste Charles KABONERO à la télévision, le président Paul KAGAME avait ordonné l'arrêt immédiat de l'émission et avait demandé au directeur de l'Orinfor de suspendre

Rwanda

la journaliste qui avait fait passer Charles Kabonero, jugé trop critique à l'égard du gouvernement.

Suspendue pour trois semaines, la journaliste avait repris le travail le 8 avril 2008 avec interdiction de faire des commentaires.

ENTRAVES A LA LIBRE CIRCULATION NATIONALE ET INTERNATIONALE DE L'INFORMATION

PETER VERLINDEN, journaliste de la chaîne de télévision publique belge de langue flamande Vlaamse Radio en Televisie (VRT), s'était vu refuser un visa d'entrée le 21 janvier 2008 sur le sol rwandais, alors qu'il accompagnait la délégation officielle du ministre belge de la coopération au développement, M. Charles Michel, dans sa tournée dans la région des grands lacs.

Le ministre rwandais des Affaires étrangères, Charles Muringande, avait accusé le journaliste de « *défendre les thèses des extrémistes* » et d'appartenir au camp des *génocidaires* », raison pour laquelle « Kigali lui refuse tout visa ».

Le journaliste avait été contraint de descendre de l'avion lors d'une escale technique à Goma, à l'Est de la République Démocratique du Congo. Mais son preneur de son et son cameraman avaient pu entrer sans problèmes au Rwanda.

CHARLES KABONERO, de l'hebdomadaire **UMUSESO**, **JEAN BOSCO GASASIRA**, du bimensuel **UMUVUGIZI** et **JEAN**

GILBERT URASA, du bimensuel **RUSHYASHYA**, tous directeurs de publication des journaux privés paraissant à Kigali, Capitale de la République du Rwanda, avaient été chassés, 03 mai 2008 de la salle de l'hôtel Serena où se tenait la cérémonie commémorative de la journée Mondiale de la liberté de la presse, par Mme Louise Mushikiwabo, ministre de l'information.

En pleine manifestation, la ministre de l'information avait intimé l'ordre à sa garde rapprochée de faire sortir Manu militari les trois journalistes de la salle. Mme Mushikiwabo justifiait son acte en déclarant que ces journalistes « *critiquent le plus souvent le gouvernement Rwandais et n'avaient pas été invités à la fête (...)* d'autres mesures plus sévères seront prises à l'égard de ces trois journalistes qui, à en croire la ministre, ne respectent pas l'éthique et la déontologie journalistique ».

ROBERT MUKOMBOZI, journaliste et correspondant du journal **The Daily Monitor**, quotidien privé paraissant à Kampala, Capitale de la République d'Ouganda,

Rwanda

s'était vu refuser, vendredi 11 avril 2008 l'entrée au Rwanda, par les services d'immigration Rwandaise au poste frontalier de Gatuna.

Le journaliste, détenteur de la double nationalité (Ougandaise et Rwandaise), revenait de Kampala. Il était accusé d'avoir critiqué le gouvernement rwandais dans un article intitulé : « *La situation des partis politiques au Rwanda* » paru dans l'édition n°345 du 4 avril 2008 de son journal ».

Les autorités Ougandaises avaient décidé de mettre le journaliste à la disposition du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) estimant qu'il était un sujet Rwandais malgré qu'il voyage avec un passeport Ougandais.

FURAHA MUGISHA, directeur de publication adjoint du journal **Umuseso**, hebdomadaire privé paraissant à Kigali, capitale du Rwanda, avait été expulsé, samedi 12 juillet 2008 du territoire Rwandais par des policiers en tenue civile sans motif officiel valable.

Des policiers avaient surgi au domicile du journaliste en lui demandant de les suivre au bureau d'investigation pour compléter un dossier judiciaire. Après l'avoir embarqué dans leur véhicule, ils l'avaient conduit au bureau de l'immigration, à partir d'où il avait été immédiatement acheminé à la frontière Rwando-Tanzanienne

de Rumoso. Le journaliste est né d'un père Tanzanien et d'une mère Rwandaise.

Selon Jean Leonard Rugambage, journaliste rwandais, cette expulsion ne se justifiait pas et visait à museler la presse privée.

JEANCLAUDEMWAMBUTSA ET GEOFFRED MUTAGOMA

journalistes et correspondants à Kigali, capitale du Rwanda, de la radio BBC ont été interdits, vendredi 07 novembre 2008, d'assister à la cérémonie commémorative de la journée africaine de la liberté de la presse à Kigali par M. Faustin Gacinya, secrétaire de la maison de la presse rwandaise.

Les journalistes ont été chassés de la salle de l'hôtel Novotel au motif qu'ils manquaient d'invitations. D'après les informations parvenues à JED (journaliste en danger), les invitations n'étaient adressées qu'à quelques médias réputés proches du pouvoir en place au Rwanda. La plupart des médias indépendants comme les journaux *Umuseso*, *Umuvugizi* et *Umucco*, avisés, ne s'étaient même pas présentés à cette manifestation.

Le 03 mai 2008 lors de la célébration de la journée internationale de la presse dans la capitale rwandaise, les journalistes des médias indépendants

Rwanda

ont été chassés de la salle sur ordre de Mme Louise MUSHIKIWABO, ministre rwandaise de l'information, pour le même motif.

Tchad

PRESSIONS ADMINISTRATIVES, ECONOMIQUES OU JUDICIAIRES

NADJIKIMO BÉNOUDJITA, directeur de publication de l'hebdomadaire «Notre temps» paraissant à N'Djamena, capital de la République du Tchad, avait été inculqué pour « incitation à la haine tribale, diffamation et injures » à la suite d'un article écrit et paru dans l'édition de Notre Temps du 11 décembre 2007, taxant le président Deby Itno de criminel de guerre et de son implication dans des crimes sous le régime de son prédécesseur Hussen Habré dont il fut le chef d'Etat major en décembre 1990.

Pris de peur, le journaliste ne s'était jamais présenté au tribunal de N'Djamena où il devait comparaître, mardi 15 janvier 2008, devant la justice. Craignant pour sa vie, NADJIKIMO BÉNOUDJITA s'était réfugié au Benin.

L'OBSERVATEUR, NOTRE TEMPS ET N'DJAMENA HEBDO respectivement hebdomadaires et bihebdomadaire privés paraissant à N'Djamena, Capitale de la République du Tchad, avaient décidé de cesser de paraître à partir de lundi 18 février 2008, en réaction contre la décision prise par le comité général de censure de la République du Tchad de soumettre désormais tous les articles des journaux publics et privés à la commission de censure de N'Djamena avant toute

publication. Cette décision était motivée par l'état d'urgence décrété par le Président de la République du Tchad, M. Idriss Deby Itno, le 15 février 2008.

Les patrons des ces médias avaient, dans un communiqué de presse, rendu public lundi 18 février 2008, demandé au gouvernement tchadien de lever cette mesure.

LA RADIO FM LIBERTÉ, station privée émettant à N'Djamena, Capitale de la République du Tchad, avait été fermée, vendredi 16 janvier 2008, par un groupe des policiers qui avaient fait irruption vers 17h45 dans les locaux de la station à la recherche des cassettes contenant les informations diffusées depuis le début de la semaine. Face au refus d'obtempérer de M. Madji Madji, coordonnateur de la Radio, les policiers s'étaient emparés du matériel de diffusion et avaient scellé les portes de celle-ci. Après 4 mois de fermeture, cette radio avait été à nouveau autorisée d'émettre, mardi 27 mai 2008, par le premier ministre Tchadien M. Youssouf Saleh Abbas. Cette mesure était intervenue après que le ministre ait reçu M. Madji Madji, coordonnateur de la Radio FM liberté.

Le motif officiel de cette fermeture n'était pas connu. Mais selon Madji

Tchad

Madji, cette décision serait liée à des nombreuses critiques émises par sa radio contre le régime du Président Tchadien M. Idriss Deby Itno.

ENTRAVES A LA LIBRE CIRCULATION NATIONALE ET INTERNATIONALE DE L'INFORMATION

LAZARE DJEKOURNINGA ET ODJITAN MADJI MADJI, respectivement directeur et coordonnateur de la radio privée FM Liberté émettant à N'Djamena, capitale de République du Tchad, avaient été arrêtés, le 16 janvier 2008, par la police et la station de radio scellée.

Une quinzaine de policiers avait fait irruption dans les locaux de la radio à la recherche de M. Lazare Djekourninga, directeur de FM liberté. Ne l'ayant pas trouvé, ils avaient voulu auditionner les journaux diffusés depuis le début de la semaine. Face au refus du coordonnateur de la radio, qui attestait que seul le Haut Conseil de la Communication (HCC) détenait cette compétence. Les policiers l'avaient amené après avoir scellée la radio.

Conduit au poste de la police, il n'avait été relâché que lorsque M. Lazare Djekourninga, s'était, lui-même, présenté quelques heures plus tard. Il était reproché à la radio d'avoir diffusé de « *fausses informations sur les manifestations des partisans du gouvernement qui dénonçaient les agressions soudanaises qui se préparent à l'Est du Tchad* ».

Lazare Djekourninga avait été libéré provisoirement le 18 janvier 2008, et

avait comparu le 21 janvier 2008 par citation directe devant le tribunal de première instance de N'Djamena.

Le 21 janvier 2008, le dossier du journaliste avait été classé sans suite, par manque de plaignant et la radio était restée scellée pendant plusieurs jours.

NOTRE TEMPS, bimensuel privé paraissant à N'Djamena, Capitale de la République du Tchad, avait été interdit de paraître le 15 janvier 2008 par la police à la suite de l'article paru dans l'édition du 11 décembre 2007 taxant le président Deby Itno de criminel de guerre et fustigeant son implication dans des affaires de crimes sous le régime de son prédécesseur Hussein Habré dont il fut le chef d'Etat major en décembre 1990. Le journal avait été autorisé de paraître, 02 juin 2008, par M. Hourmandi Moussa Doumgor, ministre de la communication.

Le journal avait cessé de paraître totalement, lundi 18 février 2008, à la suite de la censure imposée aux medias par le comité général de censure.

SONIA ROLLEY, correspondante de l'Agence France Presse (AFP) et de Radio France International (RFI) à Djamena,

Tchad

capitale du Tchad, s'était vu retirer définitivement, sans motif officiel valable, jeudi 20 mars 2008 son accréditation par le gouvernement de N'Djamena.

La Présidence de Radio France Internationale, dans un communiqué, après avoir déploré cette décision

des autorités tchadienne, avait souligné que « sa correspondante a toujours assuré la couverture de l'actualité tchadienne avec rigueur et professionnalisme, parfois dans des conditions très difficiles. »

JED - Rapport Annuel 2008